

Des Nouvelles de Thélod

N° 07/2022

OPERATION BRIOCHE

Cette opération a rencontré un franc succès cette année, il n'y a pas eu de brioche pour tout le monde.

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

Afin de rendre hommage à nos soldats morts pour la France, Mme le Maire vous convie devant le monument aux morts :

Vendredi 11 novembre 2022 à 11 H

Cette cérémonie sera suivie du verre de l'amitié.

CAFE TRI

Vous avez envie d'en apprendre plus sur le tri des déchets ? Vous cherchez des astuces pour réduire vos ordures ménagères ?

Le service déchets ménagers propose aux habitants de la communauté de Communes Moselle et Madon, des animations intitulées « Cafés Tri »

Il s'agit d'un rendez-vous convivial, ouvert à tous, pour parler tri, compostage, réduction et prévention des déchets, et animé par les Ambassadeurs de la prévention et du tri des déchets

Mercredi 16 novembre 2022 de 18H à 19H30
Salle polyvalente de THELOD

Renseignements et inscription auprès du service déchets ménagers :

Tel : 03 54 95 62 41

Email : secretariat@covalom.fr

ANTI-GASPI

Dans le cadre de la semaine européenne de la réduction des déchets, deux ateliers de cuisine anti-gaspi (même atelier à chaque fois) se tiendront dans la salle polyvalente :

Mardi 22 novembre 2022
De 16h30 à 18h et de 18h30 à 20h

Inscription obligatoire : <https://forms.gle/32376CZRNEZFZ2L7> ou par téléphone 03 54 95 62 41

Nous vous rappelons que « Les nouvelles de Thelod » sont consultables sur le site internet et sur la page Facebook de la commune.

Mairie de Thélod - 88 Grande Rue- 54330 THELOD

☎ et répondeur : 03.83.52.71.72- email : commune.thelod@wanadoo.fr

ECLAIRAGE PUBLIC

Le conseil municipal a décidé de remplacer les équipements énergivores sur l'ensemble de l'éclairage public de la commune.

En 2008, les LEDS ne bénéficiaient pas du recul nécessaire garantissant leur longévité. A ce jour, l'intégralité de l'éclairage public doit être renouvelé au regard des dernières technologies et de la consommation énergétique nécessaire.

Chaque lampadaire sera muni d'un système de programmation de l'intensité par plages horaires, ce qui permettra de réduire les coûts d'énergie de 50 à 80% suivant le type de luminaire remplacé. Une réflexion est en cours sur l'extinction partielle ou totale entre minuit et 5 heures du matin.

FERMETURE TRESORERIE DE NEUVES MAISONS

A compter de 2023, il n'y aura plus de trésorerie à Neuves Maisons. Vous pourrez réaliser vos démarches administratives à la Maison France Services située à la mairie de Neuves Maisons.

Les règlements pourront être effectués dans certains bureaux de tabac :

TABAC CAD 230, 11 rue Général Thiry, Neuves Maisons
LA GAULOISE BLONDE, 32 Rue Aristide Briand, Neuves Maisons
CAFE PRESSE PLACE DU COMMERCE, 2 Rue de Pierreville, Pulligny

GENDARMERIE – SERVICE DE PROXIMITE

Une permanence est assurée par 2 militaires de la brigade de Neuves Maisons dans un bureau mis à disposition à la mairie :

Chaque 1^{er} samedi du mois de 10h à 12h

COLLECTE DES DECHETS- RAPPEL

Bacs noirs : toutes les 2 semaines le lundi (lundi férié = rattrapage le mardi)
Sacs jaunes : chaque mercredi (pas de rattrapage les jours fériés)

Sortir les bacs et les sacs la veille au soir à partir de 19 heures
Les bacs ne doivent pas rester sur le domaine public

Des Nouvelles de Thélod

N° 07/2022

OPERATION BRIOCHE

Cette opération a rencontré un franc succès cette année, il n'y a pas eu de brioche pour tout le monde.

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

Afin de rendre hommage à nos soldats morts pour la France, Mme le Maire vous convie devant le monument aux morts :

Vendredi 11 novembre 2022 à 11 H

Cette cérémonie sera suivie du verre de l'amitié.

CAFE TRI

Vous avez envie d'en apprendre plus sur le tri des déchets ? Vous cherchez des astuces pour réduire vos ordures ménagères ?

Le service déchets ménagers propose aux habitants de la communauté de Communes Moselle et Madon, des animations intitulées « Cafés Tri »

Il s'agit d'un rendez-vous convivial, ouvert à tous, pour parler tri, compostage, réduction et prévention des déchets, et animé par les Ambassadeurs de la prévention et du tri des déchets

Mercredi 16 novembre 2022 de 18H à 19H30
Salle polyvalente de THELOD

Renseignements et inscription auprès du service déchets ménagers :

Tel : 03 54 95 62 41

Email : secretariat@covalom.fr

ANTI-GASPI

Dans le cadre de la semaine européenne de la réduction des déchets, deux ateliers de cuisine anti-gaspi (même atelier à chaque fois) se tiendront dans la salle polyvalente :

Mardi 22 novembre 2022
De 16h30 à 18h et de 18h30 à 20h

Inscription obligatoire : <https://forms.gle/32376CZRNEZFZ2L7> ou par téléphone 03 54 95 62 41

Nous vous rappelons que « Les nouvelles de Thelod » sont consultables sur le site internet et sur la page Facebook de la commune.

Mairie de Thélod - 88 Grande Rue- 54330 THELOD

☎ et répondeur : 03.83.52.71.72- email : commune.thelod@wanadoo.fr

ECLAIRAGE PUBLIC

Le conseil municipal a décidé de remplacer les équipements énergivores sur l'ensemble de l'éclairage public de la commune.

En 2008, les LEDS ne bénéficiaient pas du recul nécessaire garantissant leur longévité. A ce jour, l'intégralité de l'éclairage public doit être renouvelé au regard des dernières technologies et de la consommation énergétique nécessaire.

Chaque lampadaire sera muni d'un système de programmation de l'intensité par plages horaires, ce qui permettra de réduire les coûts d'énergie de 50 à 80% suivant le type de luminaire remplacé. Une réflexion est en cours sur l'extinction partielle ou totale entre minuit et 5 heures du matin.

FERMETURE TRESORERIE DE NEUVES MAISONS

A compter de 2023, il n'y aura plus de trésorerie à Neuves Maisons. Vous pourrez réaliser vos démarches administratives à la Maison France Services située à la mairie de Neuves Maisons.

Les règlements pourront être effectués dans certains bureaux de tabac :

TABAC CAD 230, 11 rue Général Thiry, Neuves Maisons
LA GAULOISE BLONDE, 32 Rue Aristide Briand, Neuves Maisons
CAFE PRESSE PLACE DU COMMERCE, 2 Rue de Pierreville, Pulligny

GENDARMERIE – SERVICE DE PROXIMITE

Une permanence est assurée par 2 militaires de la brigade de Neuves Maisons dans un bureau mis à disposition à la mairie :

Chaque 1^{er} samedi du mois de 10h à 12h

COLLECTE DES DECHETS- RAPPEL

Bacs noirs : toutes les 2 semaines le lundi (lundi férié = rattrapage le mardi)
Sacs jaunes : chaque mercredi (pas de rattrapage les jours fériés)

Sortir les bacs et les sacs la veille au soir à partir de 19 heures
Les bacs ne doivent pas rester sur le domaine public

Des Nouvelles de Thélod

N° 07/2022

OPERATION BRIOCHE

Cette opération a rencontré un franc succès cette année, il n'y a pas eu de brioche pour tout le monde.

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

Afin de rendre hommage à nos soldats morts pour la France, Mme le Maire vous convie devant le monument aux morts :

Vendredi 11 novembre 2022 à 11 H

Cette cérémonie sera suivie du verre de l'amitié.

CAFE TRI

Vous avez envie d'en apprendre plus sur le tri des déchets ? Vous cherchez des astuces pour réduire vos ordures ménagères ?

Le service déchets ménagers propose aux habitants de la communauté de Communes Moselle et Madon, des animations intitulées « Cafés Tri »

Il s'agit d'un rendez-vous convivial, ouvert à tous, pour parler tri, compostage, réduction et prévention des déchets, et animé par les Ambassadeurs de la prévention et du tri des déchets

Mercredi 16 novembre 2022 de 18H à 19H30
Salle polyvalente de THELOD

Renseignements et inscription auprès du service déchets ménagers :

Tel : 03 54 95 62 41

Email : secretariat@covalom.fr

ANTI-GASPI

Dans le cadre de la semaine européenne de la réduction des déchets, deux ateliers de cuisine anti-gaspi (même atelier à chaque fois) se tiendront dans la salle polyvalente :

Mardi 22 novembre 2022
De 16h30 à 18h et de 18h30 à 20h

Inscription obligatoire : <https://forms.gle/32376CZRNEZFZ2L7> ou par téléphone 03 54 95 62 41

Nous vous rappelons que « Les nouvelles de Thelod » sont consultables sur le site internet et sur la page Facebook de la commune.

Mairie de Thélod - 88 Grande Rue- 54330 THELOD

☎ et répondeur : 03.83.52.71.72- email : commune.thelod@wanadoo.fr

ECLAIRAGE PUBLIC

Le conseil municipal a décidé de remplacer les équipements énergivores sur l'ensemble de l'éclairage public de la commune.

En 2008, les LEDS ne bénéficiaient pas du recul nécessaire garantissant leur longévité. A ce jour, l'intégralité de l'éclairage public doit être renouvelé au regard des dernières technologies et de la consommation énergétique nécessaire.

Chaque lampadaire sera muni d'un système de programmation de l'intensité par plages horaires, ce qui permettra de réduire les coûts d'énergie de 50 à 80% suivant le type de luminaire remplacé. Une réflexion est en cours sur l'extinction partielle ou totale entre minuit et 5 heures du matin.

FERMETURE TRESORERIE DE NEUVES MAISONS

A compter de 2023, il n'y aura plus de trésorerie à Neuves Maisons. Vous pourrez réaliser vos démarches administratives à la Maison France Services située à la mairie de Neuves Maisons.

Les règlements pourront être effectués dans certains bureaux de tabac :

TABAC CAD 230, 11 rue Général Thiry, Neuves Maisons
LA GAULOISE BLONDE, 32 Rue Aristide Briand, Neuves Maisons
CAFE PRESSE PLACE DU COMMERCE, 2 Rue de Pierreville, Pulligny

GENDARMERIE – SERVICE DE PROXIMITE

Une permanence est assurée par 2 militaires de la brigade de Neuves Maisons dans un bureau mis à disposition à la mairie :

Chaque 1^{er} samedi du mois de 10h à 12h

COLLECTE DES DECHETS- RAPPEL

Bacs noirs : toutes les 2 semaines le lundi (lundi férié = rattrapage le mardi)
Sacs jaunes : chaque mercredi (pas de rattrapage les jours fériés)

Sortir les bacs et les sacs la veille au soir à partir de 19 heures
Les bacs ne doivent pas rester sur le domaine public

Des Nouvelles de Thélod

N° 07/2022

OPERATION BRIOCHE

Cette opération a rencontré un franc succès cette année, il n'y a pas eu de brioche pour tout le monde.

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

Afin de rendre hommage à nos soldats morts pour la France, Mme le Maire vous convie devant le monument aux morts :

Vendredi 11 novembre 2022 à 11 H

Cette cérémonie sera suivie du verre de l'amitié.

CAFE TRI

Vous avez envie d'en apprendre plus sur le tri des déchets ? Vous cherchez des astuces pour réduire vos ordures ménagères ?

Le service déchets ménagers propose aux habitants de la communauté de Communes Moselle et Madon, des animations intitulées « Cafés Tri »

Il s'agit d'un rendez-vous convivial, ouvert à tous, pour parler tri, compostage, réduction et prévention des déchets, et animé par les Ambassadeurs de la prévention et du tri des déchets

Mercredi 16 novembre 2022 de 18H à 19H30
Salle polyvalente de THELOD

Renseignements et inscription auprès du service déchets ménagers :

Tel : 03 54 95 62 41

Email : secretariat@covalom.fr

ANTI-GASPI

Dans le cadre de la semaine européenne de la réduction des déchets, deux ateliers de cuisine anti-gaspi (même atelier à chaque fois) se tiendront dans la salle polyvalente :

Mardi 22 novembre 2022
De 16h30 à 18h et de 18h30 à 20h

Inscription obligatoire : <https://forms.gle/32376CZRNEZFZ2L7> ou par téléphone 03 54 95 62 41

Nous vous rappelons que « Les nouvelles de Thelod » sont consultables sur le site internet et sur la page Facebook de la commune.

Mairie de Thélod - 88 Grande Rue- 54330 THELOD

☎ et répondeur : 03.83.52.71.72- email : commune.thelod@wanadoo.fr

ECLAIRAGE PUBLIC

Le conseil municipal a décidé de remplacer les équipements énergivores sur l'ensemble de l'éclairage public de la commune.

En 2008, les LEDS ne bénéficiaient pas du recul nécessaire garantissant leur longévité. A ce jour, l'intégralité de l'éclairage public doit être renouvelé au regard des dernières technologies et de la consommation énergétique nécessaire.

Chaque lampadaire sera muni d'un système de programmation de l'intensité par plages horaires, ce qui permettra de réduire les coûts d'énergie de 50 à 80% suivant le type de luminaire remplacé. Une réflexion est en cours sur l'extinction partielle ou totale entre minuit et 5 heures du matin.

FERMETURE TRESORERIE DE NEUVES MAISONS

A compter de 2023, il n'y aura plus de trésorerie à Neuves Maisons. Vous pourrez réaliser vos démarches administratives à la Maison France Services située à la mairie de Neuves Maisons.

Les règlements pourront être effectués dans certains bureaux de tabac :

TABAC CAD 230, 11 rue Général Thiry, Neuves Maisons
LA GAULOISE BLONDE, 32 Rue Aristide Briand, Neuves Maisons
CAFE PRESSE PLACE DU COMMERCE, 2 Rue de Pierreville, Pulligny

GENDARMERIE – SERVICE DE PROXIMITE

Une permanence est assurée par 2 militaires de la brigade de Neuves Maisons dans un bureau mis à disposition à la mairie :

Chaque 1^{er} samedi du mois de 10h à 12h

COLLECTE DES DECHETS- RAPPEL

Bacs noirs : toutes les 2 semaines le lundi (lundi férié = rattrapage le mardi)
Sacs jaunes : chaque mercredi (pas de rattrapage les jours fériés)

Sortir les bacs et les sacs la veille au soir à partir de 19 heures
Les bacs ne doivent pas rester sur le domaine public

Des Nouvelles de Thélod

N° 07/2022

OPERATION BRIOCHE

Cette opération a rencontré un franc succès cette année, il n'y a pas eu de brioche pour tout le monde.

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

Afin de rendre hommage à nos soldats morts pour la France, Mme le Maire vous convie devant le monument aux morts :

Vendredi 11 novembre 2022 à 11 H

Cette cérémonie sera suivie du verre de l'amitié.

CAFE TRI

Vous avez envie d'en apprendre plus sur le tri des déchets ? Vous cherchez des astuces pour réduire vos ordures ménagères ?

Le service déchets ménagers propose aux habitants de la communauté de Communes Moselle et Madon, des animations intitulées « Cafés Tri »

Il s'agit d'un rendez-vous convivial, ouvert à tous, pour parler tri, compostage, réduction et prévention des déchets, et animé par les Ambassadeurs de la prévention et du tri des déchets

Mercredi 16 novembre 2022 de 18H à 19H30
Salle polyvalente de THELOD

Renseignements et inscription auprès du service déchets ménagers :

Tel : 03 54 95 62 41

Email : secretariat@covalom.fr

ANTI-GASPI

Dans le cadre de la semaine européenne de la réduction des déchets, deux ateliers de cuisine anti-gaspi (même atelier à chaque fois) se tiendront dans la salle polyvalente :

Mardi 22 novembre 2022
De 16h30 à 18h et de 18h30 à 20h

Inscription obligatoire : <https://forms.gle/32376CZRNEZFZ2L7> ou par téléphone 03 54 95 62 41

Nous vous rappelons que « Les nouvelles de Thelod » sont consultables sur le site internet et sur la page Facebook de la commune.

Mairie de Thélod - 88 Grande Rue- 54330 THELOD

☎ et répondeur : 03.83.52.71.72- email : commune.thelod@wanadoo.fr

ECLAIRAGE PUBLIC

Le conseil municipal a décidé de remplacer les équipements énergivores sur l'ensemble de l'éclairage public de la commune.

En 2008, les LEDS ne bénéficiaient pas du recul nécessaire garantissant leur longévité. A ce jour, l'intégralité de l'éclairage public doit être renouvelé au regard des dernières technologies et de la consommation énergétique nécessaire.

Chaque lampadaire sera muni d'un système de programmation de l'intensité par plages horaires, ce qui permettra de réduire les coûts d'énergie de 50 à 80% suivant le type de luminaire remplacé. Une réflexion est en cours sur l'extinction partielle ou totale entre minuit et 5 heures du matin.

FERMETURE TRESORERIE DE NEUVES MAISONS

A compter de 2023, il n'y aura plus de trésorerie à Neuves Maisons. Vous pourrez réaliser vos démarches administratives à la Maison France Services située à la mairie de Neuves Maisons.

Les règlements pourront être effectués dans certains bureaux de tabac :

TABAC CAD 230, 11 rue Général Thiry, Neuves Maisons
LA GAULOISE BLONDE, 32 Rue Aristide Briand, Neuves Maisons
CAFE PRESSE PLACE DU COMMERCE, 2 Rue de Pierreville, Pulligny

GENDARMERIE – SERVICE DE PROXIMITE

Une permanence est assurée par 2 militaires de la brigade de Neuves Maisons dans un bureau mis à disposition à la mairie :

Chaque 1^{er} samedi du mois de 10h à 12h

COLLECTE DES DECHETS- RAPPEL

Bacs noirs : toutes les 2 semaines le lundi (lundi férié = rattrapage le mardi)
Sacs jaunes : chaque mercredi (pas de rattrapage les jours fériés)

Sortir les bacs et les sacs la veille au soir à partir de 19 heures
Les bacs ne doivent pas rester sur le domaine public

Des Nouvelles de Thélod

N° 07/2022

OPERATION BRIOCHE

Cette opération a rencontré un franc succès cette année, il n'y a pas eu de brioche pour tout le monde.

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

Afin de rendre hommage à nos soldats morts pour la France, Mme le Maire vous convie devant le monument aux morts :

Vendredi 11 novembre 2022 à 11 H

Cette cérémonie sera suivie du verre de l'amitié.

CAFE TRI

Vous avez envie d'en apprendre plus sur le tri des déchets ? Vous cherchez des astuces pour réduire vos ordures ménagères ?

Le service déchets ménagers propose aux habitants de la communauté de Communes Moselle et Madon, des animations intitulées « Cafés Tri »

Il s'agit d'un rendez-vous convivial, ouvert à tous, pour parler tri, compostage, réduction et prévention des déchets, et animé par les Ambassadeurs de la prévention et du tri des déchets

Mercredi 16 novembre 2022 de 18H à 19H30
Salle polyvalente de THELOD

Renseignements et inscription auprès du service déchets ménagers :

Tel : 03 54 95 62 41

Email : secretariat@covalom.fr

ANTI-GASPI

Dans le cadre de la semaine européenne de la réduction des déchets, deux ateliers de cuisine anti-gaspi (même atelier à chaque fois) se tiendront dans la salle polyvalente :

Mardi 22 novembre 2022
De 16h30 à 18h et de 18h30 à 20h

Inscription obligatoire : <https://forms.gle/32376CZRNEZFZ2L7> ou par téléphone 03 54 95 62 41

Nous vous rappelons que « Les nouvelles de Thelod » sont consultables sur le site internet et sur la page Facebook de la commune.

Mairie de Thélod - 88 Grande Rue- 54330 THELOD

☎ et répondeur : 03.83.52.71.72- email : commune.thelod@wanadoo.fr

ECLAIRAGE PUBLIC

Le conseil municipal a décidé de remplacer les équipements énergivores sur l'ensemble de l'éclairage public de la commune.

En 2008, les LEDS ne bénéficiaient pas du recul nécessaire garantissant leur longévité. A ce jour, l'intégralité de l'éclairage public doit être renouvelé au regard des dernières technologies et de la consommation énergétique nécessaire.

Chaque lampadaire sera muni d'un système de programmation de l'intensité par plages horaires, ce qui permettra de réduire les coûts d'énergie de 50 à 80% suivant le type de luminaire remplacé. Une réflexion est en cours sur l'extinction partielle ou totale entre minuit et 5 heures du matin.

FERMETURE TRESORERIE DE NEUVES MAISONS

A compter de 2023, il n'y aura plus de trésorerie à Neuves Maisons. Vous pourrez réaliser vos démarches administratives à la Maison France Services située à la mairie de Neuves Maisons.

Les règlements pourront être effectués dans certains bureaux de tabac :

TABAC CAD 230, 11 rue Général Thiry, Neuves Maisons
LA GAULOISE BLONDE, 32 Rue Aristide Briand, Neuves Maisons
CAFE PRESSE PLACE DU COMMERCE, 2 Rue de Pierreville, Pulligny

GENDARMERIE – SERVICE DE PROXIMITE

Une permanence est assurée par 2 militaires de la brigade de Neuves Maisons dans un bureau mis à disposition à la mairie :

Chaque 1^{er} samedi du mois de 10h à 12h

COLLECTE DES DECHETS- RAPPEL

Bacs noirs : toutes les 2 semaines le lundi (lundi férié = rattrapage le mardi)
Sacs jaunes : chaque mercredi (pas de rattrapage les jours fériés)

Sortir les bacs et les sacs la veille au soir à partir de 19 heures
Les bacs ne doivent pas rester sur le domaine public

Des Nouvelles de Thélod

N° 07/2022

OPERATION BRIOCHE

Cette opération a rencontré un franc succès cette année, il n'y a pas eu de brioche pour tout le monde.

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

Afin de rendre hommage à nos soldats morts pour la France, Mme le Maire vous convie devant le monument aux morts :

Vendredi 11 novembre 2022 à 11 H

Cette cérémonie sera suivie du verre de l'amitié.

CAFE TRI

Vous avez envie d'en apprendre plus sur le tri des déchets ? Vous cherchez des astuces pour réduire vos ordures ménagères ?

Le service déchets ménagers propose aux habitants de la communauté de Communes Moselle et Madon, des animations intitulées « Cafés Tri »

Il s'agit d'un rendez-vous convivial, ouvert à tous, pour parler tri, compostage, réduction et prévention des déchets, et animé par les Ambassadeurs de la prévention et du tri des déchets

Mercredi 16 novembre 2022 de 18H à 19H30
Salle polyvalente de THELOD

Renseignements et inscription auprès du service déchets ménagers :

Tel : 03 54 95 62 41

Email : secretariat@covalom.fr

ANTI-GASPI

Dans le cadre de la semaine européenne de la réduction des déchets, deux ateliers de cuisine anti-gaspi (même atelier à chaque fois) se tiendront dans la salle polyvalente :

Mardi 22 novembre 2022
De 16h30 à 18h et de 18h30 à 20h

Inscription obligatoire : <https://forms.gle/32376CZRNEZFZ2L7> ou par téléphone 03 54 95 62 41

Nous vous rappelons que « Les nouvelles de Thelod » sont consultables sur le site internet et sur la page Facebook de la commune.

Mairie de Thélod - 88 Grande Rue- 54330 THELOD

☎ et répondeur : 03.83.52.71.72- email : commune.thelod@wanadoo.fr

ECLAIRAGE PUBLIC

Le conseil municipal a décidé de remplacer les équipements énergivores sur l'ensemble de l'éclairage public de la commune.

En 2008, les LEDS ne bénéficiaient pas du recul nécessaire garantissant leur longévité. A ce jour, l'intégralité de l'éclairage public doit être renouvelé au regard des dernières technologies et de la consommation énergétique nécessaire.

Chaque lampadaire sera muni d'un système de programmation de l'intensité par plages horaires, ce qui permettra de réduire les coûts d'énergie de 50 à 80% suivant le type de luminaire remplacé. Une réflexion est en cours sur l'extinction partielle ou totale entre minuit et 5 heures du matin.

FERMETURE TRESORERIE DE NEUVES MAISONS

A compter de 2023, il n'y aura plus de trésorerie à Neuves Maisons. Vous pourrez réaliser vos démarches administratives à la Maison France Services située à la mairie de Neuves Maisons.

Les règlements pourront être effectués dans certains bureaux de tabac :

TABAC CAD 230, 11 rue Général Thiry, Neuves Maisons
LA GAULOISE BLONDE, 32 Rue Aristide Briand, Neuves Maisons
CAFE PRESSE PLACE DU COMMERCE, 2 Rue de Pierreville, Pulligny

GENDARMERIE – SERVICE DE PROXIMITE

Une permanence est assurée par 2 militaires de la brigade de Neuves Maisons dans un bureau mis à disposition à la mairie :

Chaque 1^{er} samedi du mois de 10h à 12h

COLLECTE DES DECHETS- RAPPEL

Bacs noirs : toutes les 2 semaines le lundi (lundi férié = rattrapage le mardi)
Sacs jaunes : chaque mercredi (pas de rattrapage les jours fériés)

Sortir les bacs et les sacs la veille au soir à partir de 19 heures
Les bacs ne doivent pas rester sur le domaine public

Des Nouvelles de Thélod

N° 07/2022

OPERATION BRIOCHE

Cette opération a rencontré un franc succès cette année, il n'y a pas eu de brioche pour tout le monde.

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

Afin de rendre hommage à nos soldats morts pour la France, Mme le Maire vous convie devant le monument aux morts :

Vendredi 11 novembre 2022 à 11 H

Cette cérémonie sera suivie du verre de l'amitié.

CAFE TRI

Vous avez envie d'en apprendre plus sur le tri des déchets ? Vous cherchez des astuces pour réduire vos ordures ménagères ?

Le service déchets ménagers propose aux habitants de la communauté de Communes Moselle et Madon, des animations intitulées « Cafés Tri »

Il s'agit d'un rendez-vous convivial, ouvert à tous, pour parler tri, compostage, réduction et prévention des déchets, et animé par les Ambassadeurs de la prévention et du tri des déchets

Mercredi 16 novembre 2022 de 18H à 19H30
Salle polyvalente de THELOD

Renseignements et inscription auprès du service déchets ménagers :

Tel : 03 54 95 62 41

Email : secretariat@covalom.fr

ANTI-GASPI

Dans le cadre de la semaine européenne de la réduction des déchets, deux ateliers de cuisine anti-gaspi (même atelier à chaque fois) se tiendront dans la salle polyvalente :

Mardi 22 novembre 2022
De 16h30 à 18h et de 18h30 à 20h

Inscription obligatoire : <https://forms.gle/32376CZRNEZFZ2L7> ou par téléphone 03 54 95 62 41

Nous vous rappelons que « Les nouvelles de Thelod » sont consultables sur le site internet et sur la page Facebook de la commune.

Mairie de Thélod - 88 Grande Rue- 54330 THELOD

☎ et répondeur : 03.83.52.71.72- email : commune.thelod@wanadoo.fr

ECLAIRAGE PUBLIC

Le conseil municipal a décidé de remplacer les équipements énergivores sur l'ensemble de l'éclairage public de la commune.

En 2008, les LEDS ne bénéficiaient pas du recul nécessaire garantissant leur longévité. A ce jour, l'intégralité de l'éclairage public doit être renouvelé au regard des dernières technologies et de la consommation énergétique nécessaire.

Chaque lampadaire sera muni d'un système de programmation de l'intensité par plages horaires, ce qui permettra de réduire les coûts d'énergie de 50 à 80% suivant le type de luminaire remplacé. Une réflexion est en cours sur l'extinction partielle ou totale entre minuit et 5 heures du matin.

FERMETURE TRESORERIE DE NEUVES MAISONS

A compter de 2023, il n'y aura plus de trésorerie à Neuves Maisons. Vous pourrez réaliser vos démarches administratives à la Maison France Services située à la mairie de Neuves Maisons.

Les règlements pourront être effectués dans certains bureaux de tabac :

TABAC CAD 230, 11 rue Général Thiry, Neuves Maisons
LA GAULOISE BLONDE, 32 Rue Aristide Briand, Neuves Maisons
CAFE PRESSE PLACE DU COMMERCE, 2 Rue de Pierreville, Pulligny

GENDARMERIE – SERVICE DE PROXIMITE

Une permanence est assurée par 2 militaires de la brigade de Neuves Maisons dans un bureau mis à disposition à la mairie :

Chaque 1^{er} samedi du mois de 10h à 12h

COLLECTE DES DECHETS- RAPPEL

Bacs noirs : toutes les 2 semaines le lundi (lundi férié = rattrapage le mardi)
Sacs jaunes : chaque mercredi (pas de rattrapage les jours fériés)

Sortir les bacs et les sacs la veille au soir à partir de 19 heures
Les bacs ne doivent pas rester sur le domaine public

Des Nouvelles de Thélod

N° 07/2022

OPERATION BRIOCHE

Cette opération a rencontré un franc succès cette année, il n'y a pas eu de brioche pour tout le monde.

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

Afin de rendre hommage à nos soldats morts pour la France, Mme le Maire vous convie devant le monument aux morts :

Vendredi 11 novembre 2022 à 11 H

Cette cérémonie sera suivie du verre de l'amitié.

CAFE TRI

Vous avez envie d'en apprendre plus sur le tri des déchets ? Vous cherchez des astuces pour réduire vos ordures ménagères ?

Le service déchets ménagers propose aux habitants de la communauté de Communes Moselle et Madon, des animations intitulées « Cafés Tri »

Il s'agit d'un rendez-vous convivial, ouvert à tous, pour parler tri, compostage, réduction et prévention des déchets, et animé par les Ambassadeurs de la prévention et du tri des déchets

Mercredi 16 novembre 2022 de 18H à 19H30
Salle polyvalente de THELOD

Renseignements et inscription auprès du service déchets ménagers :

Tel : 03 54 95 62 41

Email : secretariat@covalom.fr

ANTI-GASPI

Dans le cadre de la semaine européenne de la réduction des déchets, deux ateliers de cuisine anti-gaspi (même atelier à chaque fois) se tiendront dans la salle polyvalente :

Mardi 22 novembre 2022
De 16h30 à 18h et de 18h30 à 20h

Inscription obligatoire : <https://forms.gle/32376CZRNEZFZ2L7> ou par téléphone 03 54 95 62 41

Nous vous rappelons que « Les nouvelles de Thelod » sont consultables sur le site internet et sur la page Facebook de la commune.

Mairie de Thélod - 88 Grande Rue- 54330 THELOD

☎ et répondeur : 03.83.52.71.72- email : commune.thelod@wanadoo.fr

ECLAIRAGE PUBLIC

Le conseil municipal a décidé de remplacer les équipements énergivores sur l'ensemble de l'éclairage public de la commune.

En 2008, les LEDS ne bénéficiaient pas du recul nécessaire garantissant leur longévité. A ce jour, l'intégralité de l'éclairage public doit être renouvelé au regard des dernières technologies et de la consommation énergétique nécessaire.

Chaque lampadaire sera muni d'un système de programmation de l'intensité par plages horaires, ce qui permettra de réduire les coûts d'énergie de 50 à 80% suivant le type de luminaire remplacé. Une réflexion est en cours sur l'extinction partielle ou totale entre minuit et 5 heures du matin.

FERMETURE TRESORERIE DE NEUVES MAISONS

A compter de 2023, il n'y aura plus de trésorerie à Neuves Maisons. Vous pourrez réaliser vos démarches administratives à la Maison France Services située à la mairie de Neuves Maisons.

Les règlements pourront être effectués dans certains bureaux de tabac :

TABAC CAD 230, 11 rue Général Thiry, Neuves Maisons
LA GAULOISE BLONDE, 32 Rue Aristide Briand, Neuves Maisons
CAFE PRESSE PLACE DU COMMERCE, 2 Rue de Pierreville, Pulligny

GENDARMERIE – SERVICE DE PROXIMITE

Une permanence est assurée par 2 militaires de la brigade de Neuves Maisons dans un bureau mis à disposition à la mairie :

Chaque 1^{er} samedi du mois de 10h à 12h

COLLECTE DES DECHETS- RAPPEL

Bacs noirs : toutes les 2 semaines le lundi (lundi férié = rattrapage le mardi)
Sacs jaunes : chaque mercredi (pas de rattrapage les jours fériés)

Sortir les bacs et les sacs la veille au soir à partir de 19 heures
Les bacs ne doivent pas rester sur le domaine public

Des Nouvelles de Thélod

N° 07/2022

OPERATION BRIOCHE

Cette opération a rencontré un franc succès cette année, il n'y a pas eu de brioche pour tout le monde.

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

Afin de rendre hommage à nos soldats morts pour la France, Mme le Maire vous convie devant le monument aux morts :

Vendredi 11 novembre 2022 à 11 H

Cette cérémonie sera suivie du verre de l'amitié.

CAFE TRI

Vous avez envie d'en apprendre plus sur le tri des déchets ? Vous cherchez des astuces pour réduire vos ordures ménagères ?

Le service déchets ménagers propose aux habitants de la communauté de Communes Moselle et Madon, des animations intitulées « Cafés Tri »

Il s'agit d'un rendez-vous convivial, ouvert à tous, pour parler tri, compostage, réduction et prévention des déchets, et animé par les Ambassadeurs de la prévention et du tri des déchets

Mercredi 16 novembre 2022 de 18H à 19H30
Salle polyvalente de THELOD

Renseignements et inscription auprès du service déchets ménagers :

Tel : 03 54 95 62 41

Email : secretariat@covalom.fr

ANTI-GASPI

Dans le cadre de la semaine européenne de la réduction des déchets, deux ateliers de cuisine anti-gaspi (même atelier à chaque fois) se tiendront dans la salle polyvalente :

Mardi 22 novembre 2022
De 16h30 à 18h et de 18h30 à 20h

Inscription obligatoire : <https://forms.gle/32376CZRNEZFZ2L7> ou par téléphone 03 54 95 62 41

Nous vous rappelons que « Les nouvelles de Thelod » sont consultables sur le site internet et sur la page Facebook de la commune.

Mairie de Thélod - 88 Grande Rue- 54330 THELOD

☎ et répondeur : 03.83.52.71.72- email : commune.thelod@wanadoo.fr

ECLAIRAGE PUBLIC

Le conseil municipal a décidé de remplacer les équipements énergivores sur l'ensemble de l'éclairage public de la commune.

En 2008, les LEDS ne bénéficiaient pas du recul nécessaire garantissant leur longévité. A ce jour, l'intégralité de l'éclairage public doit être renouvelé au regard des dernières technologies et de la consommation énergétique nécessaire.

Chaque lampadaire sera muni d'un système de programmation de l'intensité par plages horaires, ce qui permettra de réduire les coûts d'énergie de 50 à 80% suivant le type de luminaire remplacé. Une réflexion est en cours sur l'extinction partielle ou totale entre minuit et 5 heures du matin.

FERMETURE TRESORERIE DE NEUVES MAISONS

A compter de 2023, il n'y aura plus de trésorerie à Neuves Maisons. Vous pourrez réaliser vos démarches administratives à la Maison France Services située à la mairie de Neuves Maisons.

Les règlements pourront être effectués dans certains bureaux de tabac :

TABAC CAD 230, 11 rue Général Thiry, Neuves Maisons
LA GAULOISE BLONDE, 32 Rue Aristide Briand, Neuves Maisons
CAFE PRESSE PLACE DU COMMERCE, 2 Rue de Pierreville, Pulligny

GENDARMERIE – SERVICE DE PROXIMITE

Une permanence est assurée par 2 militaires de la brigade de Neuves Maisons dans un bureau mis à disposition à la mairie :

Chaque 1^{er} samedi du mois de 10h à 12h

COLLECTE DES DECHETS- RAPPEL

Bacs noirs : toutes les 2 semaines le lundi (lundi férié = rattrapage le mardi)
Sacs jaunes : chaque mercredi (pas de rattrapage les jours fériés)

Sortir les bacs et les sacs la veille au soir à partir de 19 heures
Les bacs ne doivent pas rester sur le domaine public

Des Nouvelles de Thélod

N° 07/2022

OPERATION BRIOCHE

Cette opération a rencontré un franc succès cette année, il n'y a pas eu de brioche pour tout le monde.

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

Afin de rendre hommage à nos soldats morts pour la France, Mme le Maire vous convie devant le monument aux morts :

Vendredi 11 novembre 2022 à 11 H

Cette cérémonie sera suivie du verre de l'amitié.

CAFE TRI

Vous avez envie d'en apprendre plus sur le tri des déchets ? Vous cherchez des astuces pour réduire vos ordures ménagères ?

Le service déchets ménagers propose aux habitants de la communauté de Communes Moselle et Madon, des animations intitulées « Cafés Tri »

Il s'agit d'un rendez-vous convivial, ouvert à tous, pour parler tri, compostage, réduction et prévention des déchets, et animé par les Ambassadeurs de la prévention et du tri des déchets

Mercredi 16 novembre 2022 de 18H à 19H30
Salle polyvalente de THELOD

Renseignements et inscription auprès du service déchets ménagers :

Tel : 03 54 95 62 41

Email : secretariat@covalom.fr

ANTI-GASPI

Dans le cadre de la semaine européenne de la réduction des déchets, deux ateliers de cuisine anti-gaspi (même atelier à chaque fois) se tiendront dans la salle polyvalente :

Mardi 22 novembre 2022
De 16h30 à 18h et de 18h30 à 20h

Inscription obligatoire : <https://forms.gle/32376CZRNEZFZ2L7> ou par téléphone 03 54 95 62 41

Nous vous rappelons que « Les nouvelles de Thelod » sont consultables sur le site internet et sur la page Facebook de la commune.

Mairie de Thélod - 88 Grande Rue- 54330 THELOD

☎ et répondeur : 03.83.52.71.72- email : commune.thelod@wanadoo.fr

ECLAIRAGE PUBLIC

Le conseil municipal a décidé de remplacer les équipements énergivores sur l'ensemble de l'éclairage public de la commune.

En 2008, les LEDS ne bénéficiaient pas du recul nécessaire garantissant leur longévité. A ce jour, l'intégralité de l'éclairage public doit être renouvelé au regard des dernières technologies et de la consommation énergétique nécessaire.

Chaque lampadaire sera muni d'un système de programmation de l'intensité par plages horaires, ce qui permettra de réduire les coûts d'énergie de 50 à 80% suivant le type de luminaire remplacé. Une réflexion est en cours sur l'extinction partielle ou totale entre minuit et 5 heures du matin.

FERMETURE TRESORERIE DE NEUVES MAISONS

A compter de 2023, il n'y aura plus de trésorerie à Neuves Maisons. Vous pourrez réaliser vos démarches administratives à la Maison France Services située à la mairie de Neuves Maisons.

Les règlements pourront être effectués dans certains bureaux de tabac :

TABAC CAD 230, 11 rue Général Thiry, Neuves Maisons
LA GAULOISE BLONDE, 32 Rue Aristide Briand, Neuves Maisons
CAFE PRESSE PLACE DU COMMERCE, 2 Rue de Pierreville, Pulligny

GENDARMERIE – SERVICE DE PROXIMITE

Une permanence est assurée par 2 militaires de la brigade de Neuves Maisons dans un bureau mis à disposition à la mairie :

Chaque 1^{er} samedi du mois de 10h à 12h

COLLECTE DES DECHETS- RAPPEL

Bacs noirs : toutes les 2 semaines le lundi (lundi férié = rattrapage le mardi)
Sacs jaunes : chaque mercredi (pas de rattrapage les jours fériés)

Sortir les bacs et les sacs la veille au soir à partir de 19 heures
Les bacs ne doivent pas rester sur le domaine public

Des Nouvelles de Thélod

N° 07/2022

OPERATION BRIOCHE

Cette opération a rencontré un franc succès cette année, il n'y a pas eu de brioche pour tout le monde.

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

Afin de rendre hommage à nos soldats morts pour la France, Mme le Maire vous convie devant le monument aux morts :

Vendredi 11 novembre 2022 à 11 H

Cette cérémonie sera suivie du verre de l'amitié.

CAFE TRI

Vous avez envie d'en apprendre plus sur le tri des déchets ? Vous cherchez des astuces pour réduire vos ordures ménagères ?

Le service déchets ménagers propose aux habitants de la communauté de Communes Moselle et Madon, des animations intitulées « Cafés Tri »

Il s'agit d'un rendez-vous convivial, ouvert à tous, pour parler tri, compostage, réduction et prévention des déchets, et animé par les Ambassadeurs de la prévention et du tri des déchets

Mercredi 16 novembre 2022 de 18H à 19H30
Salle polyvalente de THELOD

Renseignements et inscription auprès du service déchets ménagers :

Tel : 03 54 95 62 41

Email : secretariat@covalom.fr

ANTI-GASPI

Dans le cadre de la semaine européenne de la réduction des déchets, deux ateliers de cuisine anti-gaspi (même atelier à chaque fois) se tiendront dans la salle polyvalente :

Mardi 22 novembre 2022
De 16h30 à 18h et de 18h30 à 20h

Inscription obligatoire : <https://forms.gle/32376CZRNEZFZ2L7> ou par téléphone 03 54 95 62 41

Nous vous rappelons que « Les nouvelles de Thelod » sont consultables sur le site internet et sur la page Facebook de la commune.

Mairie de Thélod - 88 Grande Rue- 54330 THELOD

☎ et répondeur : 03.83.52.71.72- email : commune.thelod@wanadoo.fr

ECLAIRAGE PUBLIC

Le conseil municipal a décidé de remplacer les équipements énergivores sur l'ensemble de l'éclairage public de la commune.

En 2008, les LEDS ne bénéficiaient pas du recul nécessaire garantissant leur longévité. A ce jour, l'intégralité de l'éclairage public doit être renouvelé au regard des dernières technologies et de la consommation énergétique nécessaire.

Chaque lampadaire sera muni d'un système de programmation de l'intensité par plages horaires, ce qui permettra de réduire les coûts d'énergie de 50 à 80% suivant le type de luminaire remplacé. Une réflexion est en cours sur l'extinction partielle ou totale entre minuit et 5 heures du matin.

FERMETURE TRESORERIE DE NEUVES MAISONS

A compter de 2023, il n'y aura plus de trésorerie à Neuves Maisons. Vous pourrez réaliser vos démarches administratives à la Maison France Services située à la mairie de Neuves Maisons.

Les règlements pourront être effectués dans certains bureaux de tabac :

TABAC CAD 230, 11 rue Général Thiry, Neuves Maisons
LA GAULOISE BLONDE, 32 Rue Aristide Briand, Neuves Maisons
CAFE PRESSE PLACE DU COMMERCE, 2 Rue de Pierreville, Pulligny

GENDARMERIE – SERVICE DE PROXIMITE

Une permanence est assurée par 2 militaires de la brigade de Neuves Maisons dans un bureau mis à disposition à la mairie :

Chaque 1^{er} samedi du mois de 10h à 12h

COLLECTE DES DECHETS- RAPPEL

Bacs noirs : toutes les 2 semaines le lundi (lundi férié = rattrapage le mardi)
Sacs jaunes : chaque mercredi (pas de rattrapage les jours fériés)

Sortir les bacs et les sacs la veille au soir à partir de 19 heures
Les bacs ne doivent pas rester sur le domaine public

Des Nouvelles de Thélod

N° 07/2022

OPERATION BRIOCHE

Cette opération a rencontré un franc succès cette année, il n'y a pas eu de brioche pour tout le monde.

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

Afin de rendre hommage à nos soldats morts pour la France, Mme le Maire vous convie devant le monument aux morts :

Vendredi 11 novembre 2022 à 11 H

Cette cérémonie sera suivie du verre de l'amitié.

CAFE TRI

Vous avez envie d'en apprendre plus sur le tri des déchets ? Vous cherchez des astuces pour réduire vos ordures ménagères ?

Le service déchets ménagers propose aux habitants de la communauté de Communes Moselle et Madon, des animations intitulées « Cafés Tri »

Il s'agit d'un rendez-vous convivial, ouvert à tous, pour parler tri, compostage, réduction et prévention des déchets, et animé par les Ambassadeurs de la prévention et du tri des déchets

Mercredi 16 novembre 2022 de 18H à 19H30
Salle polyvalente de THELOD

Renseignements et inscription auprès du service déchets ménagers :

Tel : 03 54 95 62 41

Email : secretariat@covalom.fr

ANTI-GASPI

Dans le cadre de la semaine européenne de la réduction des déchets, deux ateliers de cuisine anti-gaspi (même atelier à chaque fois) se tiendront dans la salle polyvalente :

Mardi 22 novembre 2022
De 16h30 à 18h et de 18h30 à 20h

Inscription obligatoire : <https://forms.gle/32376CZRNEZFZ2L7> ou par téléphone 03 54 95 62 41

Nous vous rappelons que « Les nouvelles de Thelod » sont consultables sur le site internet et sur la page Facebook de la commune.

Mairie de Thélod - 88 Grande Rue- 54330 THELOD

☎ et répondeur : 03.83.52.71.72- email : commune.thelod@wanadoo.fr

ECLAIRAGE PUBLIC

Le conseil municipal a décidé de remplacer les équipements énergivores sur l'ensemble de l'éclairage public de la commune.

En 2008, les LEDS ne bénéficiaient pas du recul nécessaire garantissant leur longévité. A ce jour, l'intégralité de l'éclairage public doit être renouvelé au regard des dernières technologies et de la consommation énergétique nécessaire.

Chaque lampadaire sera muni d'un système de programmation de l'intensité par plages horaires, ce qui permettra de réduire les coûts d'énergie de 50 à 80% suivant le type de luminaire remplacé. Une réflexion est en cours sur l'extinction partielle ou totale entre minuit et 5 heures du matin.

FERMETURE TRESORERIE DE NEUVES MAISONS

A compter de 2023, il n'y aura plus de trésorerie à Neuves Maisons. Vous pourrez réaliser vos démarches administratives à la Maison France Services située à la mairie de Neuves Maisons.

Les règlements pourront être effectués dans certains bureaux de tabac :

TABAC CAD 230, 11 rue Général Thiry, Neuves Maisons
LA GAULOISE BLONDE, 32 Rue Aristide Briand, Neuves Maisons
CAFE PRESSE PLACE DU COMMERCE, 2 Rue de Pierreville, Pulligny

GENDARMERIE – SERVICE DE PROXIMITE

Une permanence est assurée par 2 militaires de la brigade de Neuves Maisons dans un bureau mis à disposition à la mairie :

Chaque 1^{er} samedi du mois de 10h à 12h

COLLECTE DES DECHETS- RAPPEL

Bacs noirs : toutes les 2 semaines le lundi (lundi férié = rattrapage le mardi)
Sacs jaunes : chaque mercredi (pas de rattrapage les jours fériés)

Sortir les bacs et les sacs la veille au soir à partir de 19 heures
Les bacs ne doivent pas rester sur le domaine public

Des Nouvelles de Thélod

N° 07/2022

OPERATION BRIOCHE

Cette opération a rencontré un franc succès cette année, il n'y a pas eu de brioche pour tout le monde.

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

Afin de rendre hommage à nos soldats morts pour la France, Mme le Maire vous convie devant le monument aux morts :

Vendredi 11 novembre 2022 à 11 H

Cette cérémonie sera suivie du verre de l'amitié.

CAFE TRI

Vous avez envie d'en apprendre plus sur le tri des déchets ? Vous cherchez des astuces pour réduire vos ordures ménagères ?

Le service déchets ménagers propose aux habitants de la communauté de Communes Moselle et Madon, des animations intitulées « Cafés Tri »

Il s'agit d'un rendez-vous convivial, ouvert à tous, pour parler tri, compostage, réduction et prévention des déchets, et animé par les Ambassadeurs de la prévention et du tri des déchets

Mercredi 16 novembre 2022 de 18H à 19H30
Salle polyvalente de THELOD

Renseignements et inscription auprès du service déchets ménagers :

Tel : 03 54 95 62 41

Email : secretariat@covalom.fr

ANTI-GASPI

Dans le cadre de la semaine européenne de la réduction des déchets, deux ateliers de cuisine anti-gaspi (même atelier à chaque fois) se tiendront dans la salle polyvalente :

Mardi 22 novembre 2022
De 16h30 à 18h et de 18h30 à 20h

Inscription obligatoire : <https://forms.gle/32376CZRNEZFZ2L7> ou par téléphone 03 54 95 62 41

Nous vous rappelons que « Les nouvelles de Thelod » sont consultables sur le site internet et sur la page Facebook de la commune.

Mairie de Thélod - 88 Grande Rue- 54330 THELOD

☎ et répondeur : 03.83.52.71.72- email : commune.thelod@wanadoo.fr

ECLAIRAGE PUBLIC

Le conseil municipal a décidé de remplacer les équipements énergivores sur l'ensemble de l'éclairage public de la commune.

En 2008, les LEDS ne bénéficiaient pas du recul nécessaire garantissant leur longévité. A ce jour, l'intégralité de l'éclairage public doit être renouvelé au regard des dernières technologies et de la consommation énergétique nécessaire.

Chaque lampadaire sera muni d'un système de programmation de l'intensité par plages horaires, ce qui permettra de réduire les coûts d'énergie de 50 à 80% suivant le type de luminaire remplacé. Une réflexion est en cours sur l'extinction partielle ou totale entre minuit et 5 heures du matin.

FERMETURE TRESORERIE DE NEUVES MAISONS

A compter de 2023, il n'y aura plus de trésorerie à Neuves Maisons. Vous pourrez réaliser vos démarches administratives à la Maison France Services située à la mairie de Neuves Maisons.

Les règlements pourront être effectués dans certains bureaux de tabac :

TABAC CAD 230, 11 rue Général Thiry, Neuves Maisons
LA GAULOISE BLONDE, 32 Rue Aristide Briand, Neuves Maisons
CAFE PRESSE PLACE DU COMMERCE, 2 Rue de Pierreville, Pulligny

GENDARMERIE – SERVICE DE PROXIMITE

Une permanence est assurée par 2 militaires de la brigade de Neuves Maisons dans un bureau mis à disposition à la mairie :

Chaque 1^{er} samedi du mois de 10h à 12h

COLLECTE DES DECHETS- RAPPEL

Bacs noirs : toutes les 2 semaines le lundi (lundi férié = rattrapage le mardi)
Sacs jaunes : chaque mercredi (pas de rattrapage les jours fériés)

Sortir les bacs et les sacs la veille au soir à partir de 19 heures
Les bacs ne doivent pas rester sur le domaine public

Des Nouvelles de Thélod

N° 07/2022

OPERATION BRIOCHE

Cette opération a rencontré un franc succès cette année, il n'y a pas eu de brioche pour tout le monde.

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

Afin de rendre hommage à nos soldats morts pour la France, Mme le Maire vous convie devant le monument aux morts :

Vendredi 11 novembre 2022 à 11 H

Cette cérémonie sera suivie du verre de l'amitié.

CAFE TRI

Vous avez envie d'en apprendre plus sur le tri des déchets ? Vous cherchez des astuces pour réduire vos ordures ménagères ?

Le service déchets ménagers propose aux habitants de la communauté de Communes Moselle et Madon, des animations intitulées « Cafés Tri »

Il s'agit d'un rendez-vous convivial, ouvert à tous, pour parler tri, compostage, réduction et prévention des déchets, et animé par les Ambassadeurs de la prévention et du tri des déchets

Mercredi 16 novembre 2022 de 18H à 19H30
Salle polyvalente de THELOD

Renseignements et inscription auprès du service déchets ménagers :

Tel : 03 54 95 62 41

Email : secretariat@covalom.fr

ANTI-GASPI

Dans le cadre de la semaine européenne de la réduction des déchets, deux ateliers de cuisine anti-gaspi (même atelier à chaque fois) se tiendront dans la salle polyvalente :

Mardi 22 novembre 2022
De 16h30 à 18h et de 18h30 à 20h

Inscription obligatoire : <https://forms.gle/32376CZRNEZFZ2L7> ou par téléphone 03 54 95 62 41

Nous vous rappelons que « Les nouvelles de Thelod » sont consultables sur le site internet et sur la page Facebook de la commune.

Mairie de Thélod - 88 Grande Rue- 54330 THELOD

☎ et répondeur : 03.83.52.71.72- email : commune.thelod@wanadoo.fr

ECLAIRAGE PUBLIC

Le conseil municipal a décidé de remplacer les équipements énergivores sur l'ensemble de l'éclairage public de la commune.

En 2008, les LEDS ne bénéficiaient pas du recul nécessaire garantissant leur longévité. A ce jour, l'intégralité de l'éclairage public doit être renouvelé au regard des dernières technologies et de la consommation énergétique nécessaire.

Chaque lampadaire sera muni d'un système de programmation de l'intensité par plages horaires, ce qui permettra de réduire les coûts d'énergie de 50 à 80% suivant le type de luminaire remplacé. Une réflexion est en cours sur l'extinction partielle ou totale entre minuit et 5 heures du matin.

FERMETURE TRESORERIE DE NEUVES MAISONS

A compter de 2023, il n'y aura plus de trésorerie à Neuves Maisons. Vous pourrez réaliser vos démarches administratives à la Maison France Services située à la mairie de Neuves Maisons.

Les règlements pourront être effectués dans certains bureaux de tabac :

TABAC CAD 230, 11 rue Général Thiry, Neuves Maisons
LA GAULOISE BLONDE, 32 Rue Aristide Briand, Neuves Maisons
CAFE PRESSE PLACE DU COMMERCE, 2 Rue de Pierreville, Pulligny

GENDARMERIE – SERVICE DE PROXIMITE

Une permanence est assurée par 2 militaires de la brigade de Neuves Maisons dans un bureau mis à disposition à la mairie :

Chaque 1^{er} samedi du mois de 10h à 12h

COLLECTE DES DECHETS- RAPPEL

Bacs noirs : toutes les 2 semaines le lundi (lundi férié = rattrapage le mardi)
Sacs jaunes : chaque mercredi (pas de rattrapage les jours fériés)

Sortir les bacs et les sacs la veille au soir à partir de 19 heures
Les bacs ne doivent pas rester sur le domaine public

Des Nouvelles de Thélod

N° 07/2022

OPERATION BRIOCHE

Cette opération a rencontré un franc succès cette année, il n'y a pas eu de brioche pour tout le monde.

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

Afin de rendre hommage à nos soldats morts pour la France, Mme le Maire vous convie devant le monument aux morts :

Vendredi 11 novembre 2022 à 11 H

Cette cérémonie sera suivie du verre de l'amitié.

CAFE TRI

Vous avez envie d'en apprendre plus sur le tri des déchets ? Vous cherchez des astuces pour réduire vos ordures ménagères ?

Le service déchets ménagers propose aux habitants de la communauté de Communes Moselle et Madon, des animations intitulées « Cafés Tri »

Il s'agit d'un rendez-vous convivial, ouvert à tous, pour parler tri, compostage, réduction et prévention des déchets, et animé par les Ambassadeurs de la prévention et du tri des déchets

Mercredi 16 novembre 2022 de 18H à 19H30
Salle polyvalente de THELOD

Renseignements et inscription auprès du service déchets ménagers :

Tel : 03 54 95 62 41

Email : secretariat@covalom.fr

ANTI-GASPI

Dans le cadre de la semaine européenne de la réduction des déchets, deux ateliers de cuisine anti-gaspi (même atelier à chaque fois) se tiendront dans la salle polyvalente :

Mardi 22 novembre 2022
De 16h30 à 18h et de 18h30 à 20h

Inscription obligatoire : <https://forms.gle/32376CZRNEZFZ2L7> ou par téléphone 03 54 95 62 41

Nous vous rappelons que « Les nouvelles de Thelod » sont consultables sur le site internet et sur la page Facebook de la commune.

Mairie de Thélod - 88 Grande Rue- 54330 THELOD

☎ et répondeur : 03.83.52.71.72- email : commune.thelod@wanadoo.fr

ECLAIRAGE PUBLIC

Le conseil municipal a décidé de remplacer les équipements énergivores sur l'ensemble de l'éclairage public de la commune.

En 2008, les LEDS ne bénéficiaient pas du recul nécessaire garantissant leur longévité. A ce jour, l'intégralité de l'éclairage public doit être renouvelé au regard des dernières technologies et de la consommation énergétique nécessaire.

Chaque lampadaire sera muni d'un système de programmation de l'intensité par plages horaires, ce qui permettra de réduire les coûts d'énergie de 50 à 80% suivant le type de luminaire remplacé. Une réflexion est en cours sur l'extinction partielle ou totale entre minuit et 5 heures du matin.

FERMETURE TRESORERIE DE NEUVES MAISONS

A compter de 2023, il n'y aura plus de trésorerie à Neuves Maisons. Vous pourrez réaliser vos démarches administratives à la Maison France Services située à la mairie de Neuves Maisons.

Les règlements pourront être effectués dans certains bureaux de tabac :

TABAC CAD 230, 11 rue Général Thiry, Neuves Maisons
LA GAULOISE BLONDE, 32 Rue Aristide Briand, Neuves Maisons
CAFE PRESSE PLACE DU COMMERCE, 2 Rue de Pierreville, Pulligny

GENDARMERIE – SERVICE DE PROXIMITE

Une permanence est assurée par 2 militaires de la brigade de Neuves Maisons dans un bureau mis à disposition à la mairie :

Chaque 1^{er} samedi du mois de 10h à 12h

COLLECTE DES DECHETS- RAPPEL

Bacs noirs : toutes les 2 semaines le lundi (lundi férié = rattrapage le mardi)
Sacs jaunes : chaque mercredi (pas de rattrapage les jours fériés)

Sortir les bacs et les sacs la veille au soir à partir de 19 heures
Les bacs ne doivent pas rester sur le domaine public

Des Nouvelles de Thélod

N° 07/2022

OPERATION BRIOCHE

Cette opération a rencontré un franc succès cette année, il n'y a pas eu de brioche pour tout le monde.

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

Afin de rendre hommage à nos soldats morts pour la France, Mme le Maire vous convie devant le monument aux morts :

Vendredi 11 novembre 2022 à 11 H

Cette cérémonie sera suivie du verre de l'amitié.

CAFE TRI

Vous avez envie d'en apprendre plus sur le tri des déchets ? Vous cherchez des astuces pour réduire vos ordures ménagères ?

Le service déchets ménagers propose aux habitants de la communauté de Communes Moselle et Madon, des animations intitulées « Cafés Tri »

Il s'agit d'un rendez-vous convivial, ouvert à tous, pour parler tri, compostage, réduction et prévention des déchets, et animé par les Ambassadeurs de la prévention et du tri des déchets

Mercredi 16 novembre 2022 de 18H à 19H30
Salle polyvalente de THELOD

Renseignements et inscription auprès du service déchets ménagers :

Tel : 03 54 95 62 41

Email : secretariat@covalom.fr

ANTI-GASPI

Dans le cadre de la semaine européenne de la réduction des déchets, deux ateliers de cuisine anti-gaspi (même atelier à chaque fois) se tiendront dans la salle polyvalente :

Mardi 22 novembre 2022
De 16h30 à 18h et de 18h30 à 20h

Inscription obligatoire : <https://forms.gle/32376CZRNEZFZ2L7> ou par téléphone 03 54 95 62 41

Nous vous rappelons que « Les nouvelles de Thelod » sont consultables sur le site internet et sur la page Facebook de la commune.

Mairie de Thélod - 88 Grande Rue- 54330 THELOD

☎ et répondeur : 03.83.52.71.72- email : commune.thelod@wanadoo.fr

ECLAIRAGE PUBLIC

Le conseil municipal a décidé de remplacer les équipements énergivores sur l'ensemble de l'éclairage public de la commune.

En 2008, les LEDS ne bénéficiaient pas du recul nécessaire garantissant leur longévité. A ce jour, l'intégralité de l'éclairage public doit être renouvelé au regard des dernières technologies et de la consommation énergétique nécessaire.

Chaque lampadaire sera muni d'un système de programmation de l'intensité par plages horaires, ce qui permettra de réduire les coûts d'énergie de 50 à 80% suivant le type de luminaire remplacé. Une réflexion est en cours sur l'extinction partielle ou totale entre minuit et 5 heures du matin.

FERMETURE TRESORERIE DE NEUVES MAISONS

A compter de 2023, il n'y aura plus de trésorerie à Neuves Maisons. Vous pourrez réaliser vos démarches administratives à la Maison France Services située à la mairie de Neuves Maisons.

Les règlements pourront être effectués dans certains bureaux de tabac :

TABAC CAD 230, 11 rue Général Thiry, Neuves Maisons
LA GAULOISE BLONDE, 32 Rue Aristide Briand, Neuves Maisons
CAFE PRESSE PLACE DU COMMERCE, 2 Rue de Pierreville, Pulligny

GENDARMERIE – SERVICE DE PROXIMITE

Une permanence est assurée par 2 militaires de la brigade de Neuves Maisons dans un bureau mis à disposition à la mairie :

Chaque 1^{er} samedi du mois de 10h à 12h

COLLECTE DES DECHETS- RAPPEL

Bacs noirs : toutes les 2 semaines le lundi (lundi férié = rattrapage le mardi)
Sacs jaunes : chaque mercredi (pas de rattrapage les jours fériés)

Sortir les bacs et les sacs la veille au soir à partir de 19 heures
Les bacs ne doivent pas rester sur le domaine public

Des Nouvelles de Thélod

N° 07/2022

OPERATION BRIOCHE

Cette opération a rencontré un franc succès cette année, il n'y a pas eu de brioche pour tout le monde.

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

Afin de rendre hommage à nos soldats morts pour la France, Mme le Maire vous convie devant le monument aux morts :

Vendredi 11 novembre 2022 à 11 H

Cette cérémonie sera suivie du verre de l'amitié.

CAFE TRI

Vous avez envie d'en apprendre plus sur le tri des déchets ? Vous cherchez des astuces pour réduire vos ordures ménagères ?

Le service déchets ménagers propose aux habitants de la communauté de Communes Moselle et Madon, des animations intitulées « Cafés Tri »

Il s'agit d'un rendez-vous convivial, ouvert à tous, pour parler tri, compostage, réduction et prévention des déchets, et animé par les Ambassadeurs de la prévention et du tri des déchets

Mercredi 16 novembre 2022 de 18H à 19H30
Salle polyvalente de THELOD

Renseignements et inscription auprès du service déchets ménagers :

Tel : 03 54 95 62 41

Email : secretariat@covalom.fr

ANTI-GASPI

Dans le cadre de la semaine européenne de la réduction des déchets, deux ateliers de cuisine anti-gaspi (même atelier à chaque fois) se tiendront dans la salle polyvalente :

Mardi 22 novembre 2022
De 16h30 à 18h et de 18h30 à 20h

Inscription obligatoire : <https://forms.gle/32376CZRNEZFZ2L7> ou par téléphone 03 54 95 62 41

Nous vous rappelons que « Les nouvelles de Thelod » sont consultables sur le site internet et sur la page Facebook de la commune.

Mairie de Thélod - 88 Grande Rue- 54330 THELOD

☎ et répondeur : 03.83.52.71.72- email : commune.thelod@wanadoo.fr

ECLAIRAGE PUBLIC

Le conseil municipal a décidé de remplacer les équipements énergivores sur l'ensemble de l'éclairage public de la commune.

En 2008, les LEDS ne bénéficiaient pas du recul nécessaire garantissant leur longévité. A ce jour, l'intégralité de l'éclairage public doit être renouvelé au regard des dernières technologies et de la consommation énergétique nécessaire.

Chaque lampadaire sera muni d'un système de programmation de l'intensité par plages horaires, ce qui permettra de réduire les coûts d'énergie de 50 à 80% suivant le type de luminaire remplacé. Une réflexion est en cours sur l'extinction partielle ou totale entre minuit et 5 heures du matin.

FERMETURE TRESORERIE DE NEUVES MAISONS

A compter de 2023, il n'y aura plus de trésorerie à Neuves Maisons. Vous pourrez réaliser vos démarches administratives à la Maison France Services située à la mairie de Neuves Maisons.

Les règlements pourront être effectués dans certains bureaux de tabac :

TABAC CAD 230, 11 rue Général Thiry, Neuves Maisons
LA GAULOISE BLONDE, 32 Rue Aristide Briand, Neuves Maisons
CAFE PRESSE PLACE DU COMMERCE, 2 Rue de Pierreville, Pulligny

GENDARMERIE – SERVICE DE PROXIMITE

Une permanence est assurée par 2 militaires de la brigade de Neuves Maisons dans un bureau mis à disposition à la mairie :

Chaque 1^{er} samedi du mois de 10h à 12h

COLLECTE DES DECHETS- RAPPEL

Bacs noirs : toutes les 2 semaines le lundi (lundi férié = rattrapage le mardi)
Sacs jaunes : chaque mercredi (pas de rattrapage les jours fériés)

Sortir les bacs et les sacs la veille au soir à partir de 19 heures
Les bacs ne doivent pas rester sur le domaine public

Des Nouvelles de Thélod

N° 07/2022

OPERATION BRIOCHE

Cette opération a rencontré un franc succès cette année, il n'y a pas eu de brioche pour tout le monde.

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

Afin de rendre hommage à nos soldats morts pour la France, Mme le Maire vous convie devant le monument aux morts :

Vendredi 11 novembre 2022 à 11 H

Cette cérémonie sera suivie du verre de l'amitié.

CAFE TRI

Vous avez envie d'en apprendre plus sur le tri des déchets ? Vous cherchez des astuces pour réduire vos ordures ménagères ?

Le service déchets ménagers propose aux habitants de la communauté de Communes Moselle et Madon, des animations intitulées « Cafés Tri »

Il s'agit d'un rendez-vous convivial, ouvert à tous, pour parler tri, compostage, réduction et prévention des déchets, et animé par les Ambassadeurs de la prévention et du tri des déchets

Mercredi 16 novembre 2022 de 18H à 19H30
Salle polyvalente de THELOD

Renseignements et inscription auprès du service déchets ménagers :

Tel : 03 54 95 62 41

Email : secretariat@covalom.fr

ANTI-GASPI

Dans le cadre de la semaine européenne de la réduction des déchets, deux ateliers de cuisine anti-gaspi (même atelier à chaque fois) se tiendront dans la salle polyvalente :

Mardi 22 novembre 2022
De 16h30 à 18h et de 18h30 à 20h

Inscription obligatoire : <https://forms.gle/32376CZRNEZFZ2L7> ou par téléphone 03 54 95 62 41

Nous vous rappelons que « Les nouvelles de Thelod » sont consultables sur le site internet et sur la page Facebook de la commune.

Mairie de Thélod - 88 Grande Rue- 54330 THELOD

☎ et répondeur : 03.83.52.71.72- email : commune.thelod@wanadoo.fr

ECLAIRAGE PUBLIC

Le conseil municipal a décidé de remplacer les équipements énergivores sur l'ensemble de l'éclairage public de la commune.

En 2008, les LEDS ne bénéficiaient pas du recul nécessaire garantissant leur longévité. A ce jour, l'intégralité de l'éclairage public doit être renouvelé au regard des dernières technologies et de la consommation énergétique nécessaire.

Chaque lampadaire sera muni d'un système de programmation de l'intensité par plages horaires, ce qui permettra de réduire les coûts d'énergie de 50 à 80% suivant le type de luminaire remplacé. Une réflexion est en cours sur l'extinction partielle ou totale entre minuit et 5 heures du matin.

FERMETURE TRESORERIE DE NEUVES MAISONS

A compter de 2023, il n'y aura plus de trésorerie à Neuves Maisons. Vous pourrez réaliser vos démarches administratives à la Maison France Services située à la mairie de Neuves Maisons.

Les règlements pourront être effectués dans certains bureaux de tabac :

TABAC CAD 230, 11 rue Général Thiry, Neuves Maisons
LA GAULOISE BLONDE, 32 Rue Aristide Briand, Neuves Maisons
CAFE PRESSE PLACE DU COMMERCE, 2 Rue de Pierreville, Pulligny

GENDARMERIE – SERVICE DE PROXIMITE

Une permanence est assurée par 2 militaires de la brigade de Neuves Maisons dans un bureau mis à disposition à la mairie :

Chaque 1^{er} samedi du mois de 10h à 12h

COLLECTE DES DECHETS- RAPPEL

Bacs noirs : toutes les 2 semaines le lundi (lundi férié = rattrapage le mardi)
Sacs jaunes : chaque mercredi (pas de rattrapage les jours fériés)

Sortir les bacs et les sacs la veille au soir à partir de 19 heures
Les bacs ne doivent pas rester sur le domaine public

Des Nouvelles de Thélod

N° 07/2022

OPERATION BRIOCHE

Cette opération a rencontré un franc succès cette année, il n'y a pas eu de brioche pour tout le monde.

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

Afin de rendre hommage à nos soldats morts pour la France, Mme le Maire vous convie devant le monument aux morts :

Vendredi 11 novembre 2022 à 11 H

Cette cérémonie sera suivie du verre de l'amitié.

CAFE TRI

Vous avez envie d'en apprendre plus sur le tri des déchets ? Vous cherchez des astuces pour réduire vos ordures ménagères ?

Le service déchets ménagers propose aux habitants de la communauté de Communes Moselle et Madon, des animations intitulées « Cafés Tri »

Il s'agit d'un rendez-vous convivial, ouvert à tous, pour parler tri, compostage, réduction et prévention des déchets, et animé par les Ambassadeurs de la prévention et du tri des déchets

Mercredi 16 novembre 2022 de 18H à 19H30
Salle polyvalente de THELOD

Renseignements et inscription auprès du service déchets ménagers :

Tel : 03 54 95 62 41

Email : secretariat@covalom.fr

ANTI-GASPI

Dans le cadre de la semaine européenne de la réduction des déchets, deux ateliers de cuisine anti-gaspi (même atelier à chaque fois) se tiendront dans la salle polyvalente :

Mardi 22 novembre 2022
De 16h30 à 18h et de 18h30 à 20h

Inscription obligatoire : <https://forms.gle/32376CZRNEZFZ2L7> ou par téléphone 03 54 95 62 41

Nous vous rappelons que « Les nouvelles de Thelod » sont consultables sur le site internet et sur la page Facebook de la commune.

Mairie de Thélod - 88 Grande Rue- 54330 THELOD

☎ et répondeur : 03.83.52.71.72- email : commune.thelod@wanadoo.fr

ECLAIRAGE PUBLIC

Le conseil municipal a décidé de remplacer les équipements énergivores sur l'ensemble de l'éclairage public de la commune.

En 2008, les LEDS ne bénéficiaient pas du recul nécessaire garantissant leur longévité. A ce jour, l'intégralité de l'éclairage public doit être renouvelé au regard des dernières technologies et de la consommation énergétique nécessaire.

Chaque lampadaire sera muni d'un système de programmation de l'intensité par plages horaires, ce qui permettra de réduire les coûts d'énergie de 50 à 80% suivant le type de luminaire remplacé. Une réflexion est en cours sur l'extinction partielle ou totale entre minuit et 5 heures du matin.

FERMETURE TRESORERIE DE NEUVES MAISONS

A compter de 2023, il n'y aura plus de trésorerie à Neuves Maisons. Vous pourrez réaliser vos démarches administratives à la Maison France Services située à la mairie de Neuves Maisons.

Les règlements pourront être effectués dans certains bureaux de tabac :

TABAC CAD 230, 11 rue Général Thiry, Neuves Maisons
LA GAULOISE BLONDE, 32 Rue Aristide Briand, Neuves Maisons
CAFE PRESSE PLACE DU COMMERCE, 2 Rue de Pierreville, Pulligny

GENDARMERIE – SERVICE DE PROXIMITE

Une permanence est assurée par 2 militaires de la brigade de Neuves Maisons dans un bureau mis à disposition à la mairie :

Chaque 1^{er} samedi du mois de 10h à 12h

COLLECTE DES DECHETS- RAPPEL

Bacs noirs : toutes les 2 semaines le lundi (lundi férié = rattrapage le mardi)
Sacs jaunes : chaque mercredi (pas de rattrapage les jours fériés)

Sortir les bacs et les sacs la veille au soir à partir de 19 heures
Les bacs ne doivent pas rester sur le domaine public

Des Nouvelles de Thélod

N° 07/2022

OPERATION BRIOCHE

Cette opération a rencontré un franc succès cette année, il n'y a pas eu de brioche pour tout le monde.

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

Afin de rendre hommage à nos soldats morts pour la France, Mme le Maire vous convie devant le monument aux morts :

Vendredi 11 novembre 2022 à 11 H

Cette cérémonie sera suivie du verre de l'amitié.

CAFE TRI

Vous avez envie d'en apprendre plus sur le tri des déchets ? Vous cherchez des astuces pour réduire vos ordures ménagères ?

Le service déchets ménagers propose aux habitants de la communauté de Communes Moselle et Madon, des animations intitulées « Cafés Tri »

Il s'agit d'un rendez-vous convivial, ouvert à tous, pour parler tri, compostage, réduction et prévention des déchets, et animé par les Ambassadeurs de la prévention et du tri des déchets

Mercredi 16 novembre 2022 de 18H à 19H30
Salle polyvalente de THELOD

Renseignements et inscription auprès du service déchets ménagers :

Tel : 03 54 95 62 41

Email : secretariat@covalom.fr

ANTI-GASPI

Dans le cadre de la semaine européenne de la réduction des déchets, deux ateliers de cuisine anti-gaspi (même atelier à chaque fois) se tiendront dans la salle polyvalente :

Mardi 22 novembre 2022
De 16h30 à 18h et de 18h30 à 20h

Inscription obligatoire : <https://forms.gle/32376CZRNEZFZ2L7> ou par téléphone 03 54 95 62 41

Nous vous rappelons que « Les nouvelles de Thelod » sont consultables sur le site internet et sur la page Facebook de la commune.

Mairie de Thélod - 88 Grande Rue- 54330 THELOD

☎ et répondeur : 03.83.52.71.72- email : commune.thelod@wanadoo.fr

ECLAIRAGE PUBLIC

Le conseil municipal a décidé de remplacer les équipements énergivores sur l'ensemble de l'éclairage public de la commune.

En 2008, les LEDS ne bénéficiaient pas du recul nécessaire garantissant leur longévité. A ce jour, l'intégralité de l'éclairage public doit être renouvelé au regard des dernières technologies et de la consommation énergétique nécessaire.

Chaque lampadaire sera muni d'un système de programmation de l'intensité par plages horaires, ce qui permettra de réduire les coûts d'énergie de 50 à 80% suivant le type de luminaire remplacé. Une réflexion est en cours sur l'extinction partielle ou totale entre minuit et 5 heures du matin.

FERMETURE TRESORERIE DE NEUVES MAISONS

A compter de 2023, il n'y aura plus de trésorerie à Neuves Maisons. Vous pourrez réaliser vos démarches administratives à la Maison France Services située à la mairie de Neuves Maisons.

Les règlements pourront être effectués dans certains bureaux de tabac :

TABAC CAD 230, 11 rue Général Thiry, Neuves Maisons
LA GAULOISE BLONDE, 32 Rue Aristide Briand, Neuves Maisons
CAFE PRESSE PLACE DU COMMERCE, 2 Rue de Pierreville, Pulligny

GENDARMERIE – SERVICE DE PROXIMITE

Une permanence est assurée par 2 militaires de la brigade de Neuves Maisons dans un bureau mis à disposition à la mairie :

Chaque 1^{er} samedi du mois de 10h à 12h

COLLECTE DES DECHETS- RAPPEL

Bacs noirs : toutes les 2 semaines le lundi (lundi férié = rattrapage le mardi)
Sacs jaunes : chaque mercredi (pas de rattrapage les jours fériés)

Sortir les bacs et les sacs la veille au soir à partir de 19 heures
Les bacs ne doivent pas rester sur le domaine public

Des Nouvelles de Thélod

N° 07/2022

OPERATION BRIOCHE

Cette opération a rencontré un franc succès cette année, il n'y a pas eu de brioche pour tout le monde.

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

Afin de rendre hommage à nos soldats morts pour la France, Mme le Maire vous convie devant le monument aux morts :

Vendredi 11 novembre 2022 à 11 H

Cette cérémonie sera suivie du verre de l'amitié.

CAFE TRI

Vous avez envie d'en apprendre plus sur le tri des déchets ? Vous cherchez des astuces pour réduire vos ordures ménagères ?

Le service déchets ménagers propose aux habitants de la communauté de Communes Moselle et Madon, des animations intitulées « Cafés Tri »

Il s'agit d'un rendez-vous convivial, ouvert à tous, pour parler tri, compostage, réduction et prévention des déchets, et animé par les Ambassadeurs de la prévention et du tri des déchets

Mercredi 16 novembre 2022 de 18H à 19H30
Salle polyvalente de THELOD

Renseignements et inscription auprès du service déchets ménagers :

Tel : 03 54 95 62 41

Email : secretariat@covalom.fr

ANTI-GASPI

Dans le cadre de la semaine européenne de la réduction des déchets, deux ateliers de cuisine anti-gaspi (même atelier à chaque fois) se tiendront dans la salle polyvalente :

Mardi 22 novembre 2022
De 16h30 à 18h et de 18h30 à 20h

Inscription obligatoire : <https://forms.gle/32376CZRNEZFZ2L7> ou par téléphone 03 54 95 62 41

Nous vous rappelons que « Les nouvelles de Thelod » sont consultables sur le site internet et sur la page Facebook de la commune.

Mairie de Thélod - 88 Grande Rue- 54330 THELOD

☎ et répondeur : 03.83.52.71.72- email : commune.thelod@wanadoo.fr

ECLAIRAGE PUBLIC

Le conseil municipal a décidé de remplacer les équipements énergivores sur l'ensemble de l'éclairage public de la commune.

En 2008, les LEDS ne bénéficiaient pas du recul nécessaire garantissant leur longévité. A ce jour, l'intégralité de l'éclairage public doit être renouvelé au regard des dernières technologies et de la consommation énergétique nécessaire.

Chaque lampadaire sera muni d'un système de programmation de l'intensité par plages horaires, ce qui permettra de réduire les coûts d'énergie de 50 à 80% suivant le type de luminaire remplacé. Une réflexion est en cours sur l'extinction partielle ou totale entre minuit et 5 heures du matin.

FERMETURE TRESORERIE DE NEUVES MAISONS

A compter de 2023, il n'y aura plus de trésorerie à Neuves Maisons. Vous pourrez réaliser vos démarches administratives à la Maison France Services située à la mairie de Neuves Maisons.

Les règlements pourront être effectués dans certains bureaux de tabac :

TABAC CAD 230, 11 rue Général Thiry, Neuves Maisons
LA GAULOISE BLONDE, 32 Rue Aristide Briand, Neuves Maisons
CAFE PRESSE PLACE DU COMMERCE, 2 Rue de Pierreville, Pulligny

GENDARMERIE – SERVICE DE PROXIMITE

Une permanence est assurée par 2 militaires de la brigade de Neuves Maisons dans un bureau mis à disposition à la mairie :

Chaque 1^{er} samedi du mois de 10h à 12h

COLLECTE DES DECHETS- RAPPEL

Bacs noirs : toutes les 2 semaines le lundi (lundi férié = rattrapage le mardi)
Sacs jaunes : chaque mercredi (pas de rattrapage les jours fériés)

Sortir les bacs et les sacs la veille au soir à partir de 19 heures
Les bacs ne doivent pas rester sur le domaine public

Des Nouvelles de Thélod

N° 07/2022

OPERATION BRIOCHE

Cette opération a rencontré un franc succès cette année, il n'y a pas eu de brioche pour tout le monde.

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

Afin de rendre hommage à nos soldats morts pour la France, Mme le Maire vous convie devant le monument aux morts :

Vendredi 11 novembre 2022 à 11 H

Cette cérémonie sera suivie du verre de l'amitié.

CAFE TRI

Vous avez envie d'en apprendre plus sur le tri des déchets ? Vous cherchez des astuces pour réduire vos ordures ménagères ?

Le service déchets ménagers propose aux habitants de la communauté de Communes Moselle et Madon, des animations intitulées « Cafés Tri »

Il s'agit d'un rendez-vous convivial, ouvert à tous, pour parler tri, compostage, réduction et prévention des déchets, et animé par les Ambassadeurs de la prévention et du tri des déchets

Mercredi 16 novembre 2022 de 18H à 19H30
Salle polyvalente de THELOD

Renseignements et inscription auprès du service déchets ménagers :

Tel : 03 54 95 62 41

Email : secretariat@covalom.fr

ANTI-GASPI

Dans le cadre de la semaine européenne de la réduction des déchets, deux ateliers de cuisine anti-gaspi (même atelier à chaque fois) se tiendront dans la salle polyvalente :

Mardi 22 novembre 2022
De 16h30 à 18h et de 18h30 à 20h

Inscription obligatoire : <https://forms.gle/32376CZRNEZFZ2L7> ou par téléphone 03 54 95 62 41

Nous vous rappelons que « Les nouvelles de Thelod » sont consultables sur le site internet et sur la page Facebook de la commune.

Mairie de Thélod - 88 Grande Rue- 54330 THELOD

☎ et répondeur : 03.83.52.71.72- email : commune.thelod@wanadoo.fr

ECLAIRAGE PUBLIC

Le conseil municipal a décidé de remplacer les équipements énergivores sur l'ensemble de l'éclairage public de la commune.

En 2008, les LEDS ne bénéficiaient pas du recul nécessaire garantissant leur longévité. A ce jour, l'intégralité de l'éclairage public doit être renouvelé au regard des dernières technologies et de la consommation énergétique nécessaire.

Chaque lampadaire sera muni d'un système de programmation de l'intensité par plages horaires, ce qui permettra de réduire les coûts d'énergie de 50 à 80% suivant le type de luminaire remplacé. Une réflexion est en cours sur l'extinction partielle ou totale entre minuit et 5 heures du matin.

FERMETURE TRESORERIE DE NEUVES MAISONS

A compter de 2023, il n'y aura plus de trésorerie à Neuves Maisons. Vous pourrez réaliser vos démarches administratives à la Maison France Services située à la mairie de Neuves Maisons.

Les règlements pourront être effectués dans certains bureaux de tabac :

TABAC CAD 230, 11 rue Général Thiry, Neuves Maisons
LA GAULOISE BLONDE, 32 Rue Aristide Briand, Neuves Maisons
CAFE PRESSE PLACE DU COMMERCE, 2 Rue de Pierreville, Pulligny

GENDARMERIE – SERVICE DE PROXIMITE

Une permanence est assurée par 2 militaires de la brigade de Neuves Maisons dans un bureau mis à disposition à la mairie :

Chaque 1^{er} samedi du mois de 10h à 12h

COLLECTE DES DECHETS- RAPPEL

Bacs noirs : toutes les 2 semaines le lundi (lundi férié = rattrapage le mardi)
Sacs jaunes : chaque mercredi (pas de rattrapage les jours fériés)

Sortir les bacs et les sacs la veille au soir à partir de 19 heures
Les bacs ne doivent pas rester sur le domaine public

Des Nouvelles de Thélod

N° 07/2022

OPERATION BRIOCHE

Cette opération a rencontré un franc succès cette année, il n'y a pas eu de brioche pour tout le monde.

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

Afin de rendre hommage à nos soldats morts pour la France, Mme le Maire vous convie devant le monument aux morts :

Vendredi 11 novembre 2022 à 11 H

Cette cérémonie sera suivie du verre de l'amitié.

CAFE TRI

Vous avez envie d'en apprendre plus sur le tri des déchets ? Vous cherchez des astuces pour réduire vos ordures ménagères ?

Le service déchets ménagers propose aux habitants de la communauté de Communes Moselle et Madon, des animations intitulées « Cafés Tri »

Il s'agit d'un rendez-vous convivial, ouvert à tous, pour parler tri, compostage, réduction et prévention des déchets, et animé par les Ambassadeurs de la prévention et du tri des déchets

Mercredi 16 novembre 2022 de 18H à 19H30
Salle polyvalente de THELOD

Renseignements et inscription auprès du service déchets ménagers :

Tel : 03 54 95 62 41

Email : secretariat@covalom.fr

ANTI-GASPI

Dans le cadre de la semaine européenne de la réduction des déchets, deux ateliers de cuisine anti-gaspi (même atelier à chaque fois) se tiendront dans la salle polyvalente :

Mardi 22 novembre 2022
De 16h30 à 18h et de 18h30 à 20h

Inscription obligatoire : <https://forms.gle/32376CZRNEZFZ2L7> ou par téléphone 03 54 95 62 41

Nous vous rappelons que « Les nouvelles de Thelod » sont consultables sur le site internet et sur la page Facebook de la commune.

Mairie de Thélod - 88 Grande Rue- 54330 THELOD

☎ et répondeur : 03.83.52.71.72- email : commune.thelod@wanadoo.fr

ECLAIRAGE PUBLIC

Le conseil municipal a décidé de remplacer les équipements énergivores sur l'ensemble de l'éclairage public de la commune.

En 2008, les LEDS ne bénéficiaient pas du recul nécessaire garantissant leur longévité. A ce jour, l'intégralité de l'éclairage public doit être renouvelé au regard des dernières technologies et de la consommation énergétique nécessaire.

Chaque lampadaire sera muni d'un système de programmation de l'intensité par plages horaires, ce qui permettra de réduire les coûts d'énergie de 50 à 80% suivant le type de luminaire remplacé. Une réflexion est en cours sur l'extinction partielle ou totale entre minuit et 5 heures du matin.

FERMETURE TRESORERIE DE NEUVES MAISONS

A compter de 2023, il n'y aura plus de trésorerie à Neuves Maisons. Vous pourrez réaliser vos démarches administratives à la Maison France Services située à la mairie de Neuves Maisons.

Les règlements pourront être effectués dans certains bureaux de tabac :

TABAC CAD 230, 11 rue Général Thiry, Neuves Maisons
LA GAULOISE BLONDE, 32 Rue Aristide Briand, Neuves Maisons
CAFE PRESSE PLACE DU COMMERCE, 2 Rue de Pierreville, Pulligny

GENDARMERIE – SERVICE DE PROXIMITE

Une permanence est assurée par 2 militaires de la brigade de Neuves Maisons dans un bureau mis à disposition à la mairie :

Chaque 1^{er} samedi du mois de 10h à 12h

COLLECTE DES DECHETS- RAPPEL

Bacs noirs : toutes les 2 semaines le lundi (lundi férié = rattrapage le mardi)
Sacs jaunes : chaque mercredi (pas de rattrapage les jours fériés)

Sortir les bacs et les sacs la veille au soir à partir de 19 heures
Les bacs ne doivent pas rester sur le domaine public

Des Nouvelles de Thélod

N° 07/2022

OPERATION BRIOCHE

Cette opération a rencontré un franc succès cette année, il n'y a pas eu de brioche pour tout le monde.

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

Afin de rendre hommage à nos soldats morts pour la France, Mme le Maire vous convie devant le monument aux morts :

Vendredi 11 novembre 2022 à 11 H

Cette cérémonie sera suivie du verre de l'amitié.

CAFE TRI

Vous avez envie d'en apprendre plus sur le tri des déchets ? Vous cherchez des astuces pour réduire vos ordures ménagères ?

Le service déchets ménagers propose aux habitants de la communauté de Communes Moselle et Madon, des animations intitulées « Cafés Tri »

Il s'agit d'un rendez-vous convivial, ouvert à tous, pour parler tri, compostage, réduction et prévention des déchets, et animé par les Ambassadeurs de la prévention et du tri des déchets

Mercredi 16 novembre 2022 de 18H à 19H30
Salle polyvalente de THELOD

Renseignements et inscription auprès du service déchets ménagers :

Tel : 03 54 95 62 41

Email : secretariat@covalom.fr

ANTI-GASPI

Dans le cadre de la semaine européenne de la réduction des déchets, deux ateliers de cuisine anti-gaspi (même atelier à chaque fois) se tiendront dans la salle polyvalente :

Mardi 22 novembre 2022
De 16h30 à 18h et de 18h30 à 20h

Inscription obligatoire : <https://forms.gle/32376CZRNEZFZ2L7> ou par téléphone 03 54 95 62 41

Nous vous rappelons que « Les nouvelles de Thelod » sont consultables sur le site internet et sur la page Facebook de la commune.

Mairie de Thélod - 88 Grande Rue- 54330 THELOD

☎ et répondeur : 03.83.52.71.72- email : commune.thelod@wanadoo.fr

ECLAIRAGE PUBLIC

Le conseil municipal a décidé de remplacer les équipements énergivores sur l'ensemble de l'éclairage public de la commune.

En 2008, les LEDS ne bénéficiaient pas du recul nécessaire garantissant leur longévité. A ce jour, l'intégralité de l'éclairage public doit être renouvelé au regard des dernières technologies et de la consommation énergétique nécessaire.

Chaque lampadaire sera muni d'un système de programmation de l'intensité par plages horaires, ce qui permettra de réduire les coûts d'énergie de 50 à 80% suivant le type de luminaire remplacé. Une réflexion est en cours sur l'extinction partielle ou totale entre minuit et 5 heures du matin.

FERMETURE TRESORERIE DE NEUVES MAISONS

A compter de 2023, il n'y aura plus de trésorerie à Neuves Maisons. Vous pourrez réaliser vos démarches administratives à la Maison France Services située à la mairie de Neuves Maisons.

Les règlements pourront être effectués dans certains bureaux de tabac :

TABAC CAD 230, 11 rue Général Thiry, Neuves Maisons
LA GAULOISE BLONDE, 32 Rue Aristide Briand, Neuves Maisons
CAFE PRESSE PLACE DU COMMERCE, 2 Rue de Pierreville, Pulligny

GENDARMERIE – SERVICE DE PROXIMITE

Une permanence est assurée par 2 militaires de la brigade de Neuves Maisons dans un bureau mis à disposition à la mairie :

Chaque 1^{er} samedi du mois de 10h à 12h

COLLECTE DES DECHETS- RAPPEL

Bacs noirs : toutes les 2 semaines le lundi (lundi férié = rattrapage le mardi)
Sacs jaunes : chaque mercredi (pas de rattrapage les jours fériés)

Sortir les bacs et les sacs la veille au soir à partir de 19 heures
Les bacs ne doivent pas rester sur le domaine public

Des Nouvelles de Thélod

N° 07/2022

OPERATION BRIOCHE

Cette opération a rencontré un franc succès cette année, il n'y a pas eu de brioche pour tout le monde.

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

Afin de rendre hommage à nos soldats morts pour la France, Mme le Maire vous convie devant le monument aux morts :

Vendredi 11 novembre 2022 à 11 H

Cette cérémonie sera suivie du verre de l'amitié.

CAFE TRI

Vous avez envie d'en apprendre plus sur le tri des déchets ? Vous cherchez des astuces pour réduire vos ordures ménagères ?

Le service déchets ménagers propose aux habitants de la communauté de Communes Moselle et Madon, des animations intitulées « Cafés Tri »

Il s'agit d'un rendez-vous convivial, ouvert à tous, pour parler tri, compostage, réduction et prévention des déchets, et animé par les Ambassadeurs de la prévention et du tri des déchets

Mercredi 16 novembre 2022 de 18H à 19H30
Salle polyvalente de THELOD

Renseignements et inscription auprès du service déchets ménagers :

Tel : 03 54 95 62 41

Email : secretariat@covalom.fr

ANTI-GASPI

Dans le cadre de la semaine européenne de la réduction des déchets, deux ateliers de cuisine anti-gaspi (même atelier à chaque fois) se tiendront dans la salle polyvalente :

Mardi 22 novembre 2022
De 16h30 à 18h et de 18h30 à 20h

Inscription obligatoire : <https://forms.gle/32376CZRNEZFZ2L7> ou par téléphone 03 54 95 62 41

Nous vous rappelons que « Les nouvelles de Thelod » sont consultables sur le site internet et sur la page Facebook de la commune.

Mairie de Thélod - 88 Grande Rue- 54330 THELOD

☎ et répondeur : 03.83.52.71.72- email : commune.thelod@wanadoo.fr

ECLAIRAGE PUBLIC

Le conseil municipal a décidé de remplacer les équipements énergivores sur l'ensemble de l'éclairage public de la commune.

En 2008, les LEDS ne bénéficiaient pas du recul nécessaire garantissant leur longévité. A ce jour, l'intégralité de l'éclairage public doit être renouvelé au regard des dernières technologies et de la consommation énergétique nécessaire.

Chaque lampadaire sera muni d'un système de programmation de l'intensité par plages horaires, ce qui permettra de réduire les coûts d'énergie de 50 à 80% suivant le type de luminaire remplacé. Une réflexion est en cours sur l'extinction partielle ou totale entre minuit et 5 heures du matin.

FERMETURE TRESORERIE DE NEUVES MAISONS

A compter de 2023, il n'y aura plus de trésorerie à Neuves Maisons. Vous pourrez réaliser vos démarches administratives à la Maison France Services située à la mairie de Neuves Maisons.

Les règlements pourront être effectués dans certains bureaux de tabac :

TABAC CAD 230, 11 rue Général Thiry, Neuves Maisons
LA GAULOISE BLONDE, 32 Rue Aristide Briand, Neuves Maisons
CAFE PRESSE PLACE DU COMMERCE, 2 Rue de Pierreville, Pulligny

GENDARMERIE – SERVICE DE PROXIMITE

Une permanence est assurée par 2 militaires de la brigade de Neuves Maisons dans un bureau mis à disposition à la mairie :

Chaque 1^{er} samedi du mois de 10h à 12h

COLLECTE DES DECHETS- RAPPEL

Bacs noirs : toutes les 2 semaines le lundi (lundi férié = rattrapage le mardi)
Sacs jaunes : chaque mercredi (pas de rattrapage les jours fériés)

Sortir les bacs et les sacs la veille au soir à partir de 19 heures
Les bacs ne doivent pas rester sur le domaine public

Des Nouvelles de Thélod

N° 07/2022

OPERATION BRIOCHE

Cette opération a rencontré un franc succès cette année, il n'y a pas eu de brioche pour tout le monde.

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

Afin de rendre hommage à nos soldats morts pour la France, Mme le Maire vous convie devant le monument aux morts :

Vendredi 11 novembre 2022 à 11 H

Cette cérémonie sera suivie du verre de l'amitié.

CAFE TRI

Vous avez envie d'en apprendre plus sur le tri des déchets ? Vous cherchez des astuces pour réduire vos ordures ménagères ?

Le service déchets ménagers propose aux habitants de la communauté de Communes Moselle et Madon, des animations intitulées « Cafés Tri »

Il s'agit d'un rendez-vous convivial, ouvert à tous, pour parler tri, compostage, réduction et prévention des déchets, et animé par les Ambassadeurs de la prévention et du tri des déchets

Mercredi 16 novembre 2022 de 18H à 19H30
Salle polyvalente de THELOD

Renseignements et inscription auprès du service déchets ménagers :

Tel : 03 54 95 62 41

Email : secretariat@covalom.fr

ANTI-GASPI

Dans le cadre de la semaine européenne de la réduction des déchets, deux ateliers de cuisine anti-gaspi (même atelier à chaque fois) se tiendront dans la salle polyvalente :

Mardi 22 novembre 2022
De 16h30 à 18h et de 18h30 à 20h

Inscription obligatoire : <https://forms.gle/32376CZRNEZFZ2L7> ou par téléphone 03 54 95 62 41

Nous vous rappelons que « Les nouvelles de Thelod » sont consultables sur le site internet et sur la page Facebook de la commune.

Mairie de Thélod - 88 Grande Rue- 54330 THELOD

☎ et répondeur : 03.83.52.71.72- email : commune.thelod@wanadoo.fr

ECLAIRAGE PUBLIC

Le conseil municipal a décidé de remplacer les équipements énergivores sur l'ensemble de l'éclairage public de la commune.

En 2008, les LEDS ne bénéficiaient pas du recul nécessaire garantissant leur longévité. A ce jour, l'intégralité de l'éclairage public doit être renouvelé au regard des dernières technologies et de la consommation énergétique nécessaire.

Chaque lampadaire sera muni d'un système de programmation de l'intensité par plages horaires, ce qui permettra de réduire les coûts d'énergie de 50 à 80% suivant le type de luminaire remplacé. Une réflexion est en cours sur l'extinction partielle ou totale entre minuit et 5 heures du matin.

FERMETURE TRESORERIE DE NEUVES MAISONS

A compter de 2023, il n'y aura plus de trésorerie à Neuves Maisons. Vous pourrez réaliser vos démarches administratives à la Maison France Services située à la mairie de Neuves Maisons.

Les règlements pourront être effectués dans certains bureaux de tabac :

TABAC CAD 230, 11 rue Général Thiry, Neuves Maisons
LA GAULOISE BLONDE, 32 Rue Aristide Briand, Neuves Maisons
CAFE PRESSE PLACE DU COMMERCE, 2 Rue de Pierreville, Pulligny

GENDARMERIE – SERVICE DE PROXIMITE

Une permanence est assurée par 2 militaires de la brigade de Neuves Maisons dans un bureau mis à disposition à la mairie :

Chaque 1^{er} samedi du mois de 10h à 12h

COLLECTE DES DECHETS- RAPPEL

Bacs noirs : toutes les 2 semaines le lundi (lundi férié = rattrapage le mardi)
Sacs jaunes : chaque mercredi (pas de rattrapage les jours fériés)

Sortir les bacs et les sacs la veille au soir à partir de 19 heures
Les bacs ne doivent pas rester sur le domaine public

Des Nouvelles de Thélod

N° 07/2022

OPERATION BRIOCHE

Cette opération a rencontré un franc succès cette année, il n'y a pas eu de brioche pour tout le monde.

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

Afin de rendre hommage à nos soldats morts pour la France, Mme le Maire vous convie devant le monument aux morts :

Vendredi 11 novembre 2022 à 11 H

Cette cérémonie sera suivie du verre de l'amitié.

CAFE TRI

Vous avez envie d'en apprendre plus sur le tri des déchets ? Vous cherchez des astuces pour réduire vos ordures ménagères ?

Le service déchets ménagers propose aux habitants de la communauté de Communes Moselle et Madon, des animations intitulées « Cafés Tri »

Il s'agit d'un rendez-vous convivial, ouvert à tous, pour parler tri, compostage, réduction et prévention des déchets, et animé par les Ambassadeurs de la prévention et du tri des déchets

Mercredi 16 novembre 2022 de 18H à 19H30
Salle polyvalente de THELOD

Renseignements et inscription auprès du service déchets ménagers :

Tel : 03 54 95 62 41

Email : secretariat@covalom.fr

ANTI-GASPI

Dans le cadre de la semaine européenne de la réduction des déchets, deux ateliers de cuisine anti-gaspi (même atelier à chaque fois) se tiendront dans la salle polyvalente :

Mardi 22 novembre 2022
De 16h30 à 18h et de 18h30 à 20h

Inscription obligatoire : <https://forms.gle/32376CZRNEZFZ2L7> ou par téléphone 03 54 95 62 41

Nous vous rappelons que « Les nouvelles de Thelod » sont consultables sur le site internet et sur la page Facebook de la commune.

Mairie de Thélod - 88 Grande Rue- 54330 THELOD

☎ et répondeur : 03.83.52.71.72- email : commune.thelod@wanadoo.fr

ECLAIRAGE PUBLIC

Le conseil municipal a décidé de remplacer les équipements énergivores sur l'ensemble de l'éclairage public de la commune.

En 2008, les LEDS ne bénéficiaient pas du recul nécessaire garantissant leur longévité. A ce jour, l'intégralité de l'éclairage public doit être renouvelé au regard des dernières technologies et de la consommation énergétique nécessaire.

Chaque lampadaire sera muni d'un système de programmation de l'intensité par plages horaires, ce qui permettra de réduire les coûts d'énergie de 50 à 80% suivant le type de luminaire remplacé. Une réflexion est en cours sur l'extinction partielle ou totale entre minuit et 5 heures du matin.

FERMETURE TRESORERIE DE NEUVES MAISONS

A compter de 2023, il n'y aura plus de trésorerie à Neuves Maisons. Vous pourrez réaliser vos démarches administratives à la Maison France Services située à la mairie de Neuves Maisons.

Les règlements pourront être effectués dans certains bureaux de tabac :

TABAC CAD 230, 11 rue Général Thiry, Neuves Maisons
LA GAULOISE BLONDE, 32 Rue Aristide Briand, Neuves Maisons
CAFE PRESSE PLACE DU COMMERCE, 2 Rue de Pierreville, Pulligny

GENDARMERIE – SERVICE DE PROXIMITE

Une permanence est assurée par 2 militaires de la brigade de Neuves Maisons dans un bureau mis à disposition à la mairie :

Chaque 1^{er} samedi du mois de 10h à 12h

COLLECTE DES DECHETS- RAPPEL

Bacs noirs : toutes les 2 semaines le lundi (lundi férié = rattrapage le mardi)
Sacs jaunes : chaque mercredi (pas de rattrapage les jours fériés)

Sortir les bacs et les sacs la veille au soir à partir de 19 heures
Les bacs ne doivent pas rester sur le domaine public

Des Nouvelles de Thélod

N° 07/2022

OPERATION BRIOCHE

Cette opération a rencontré un franc succès cette année, il n'y a pas eu de brioche pour tout le monde.

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

Afin de rendre hommage à nos soldats morts pour la France, Mme le Maire vous convie devant le monument aux morts :

Vendredi 11 novembre 2022 à 11 H

Cette cérémonie sera suivie du verre de l'amitié.

CAFE TRI

Vous avez envie d'en apprendre plus sur le tri des déchets ? Vous cherchez des astuces pour réduire vos ordures ménagères ?

Le service déchets ménagers propose aux habitants de la communauté de Communes Moselle et Madon, des animations intitulées « Cafés Tri »

Il s'agit d'un rendez-vous convivial, ouvert à tous, pour parler tri, compostage, réduction et prévention des déchets, et animé par les Ambassadeurs de la prévention et du tri des déchets

Mercredi 16 novembre 2022 de 18H à 19H30
Salle polyvalente de THELOD

Renseignements et inscription auprès du service déchets ménagers :

Tel : 03 54 95 62 41

Email : secretariat@covalom.fr

ANTI-GASPI

Dans le cadre de la semaine européenne de la réduction des déchets, deux ateliers de cuisine anti-gaspi (même atelier à chaque fois) se tiendront dans la salle polyvalente :

Mardi 22 novembre 2022
De 16h30 à 18h et de 18h30 à 20h

Inscription obligatoire : <https://forms.gle/32376CZRNEZFZ2L7> ou par téléphone 03 54 95 62 41

Nous vous rappelons que « Les nouvelles de Thelod » sont consultables sur le site internet et sur la page Facebook de la commune.

Mairie de Thélod - 88 Grande Rue- 54330 THELOD

☎ et répondeur : 03.83.52.71.72- email : commune.thelod@wanadoo.fr

ECLAIRAGE PUBLIC

Le conseil municipal a décidé de remplacer les équipements énergivores sur l'ensemble de l'éclairage public de la commune.

En 2008, les LEDS ne bénéficiaient pas du recul nécessaire garantissant leur longévité. A ce jour, l'intégralité de l'éclairage public doit être renouvelé au regard des dernières technologies et de la consommation énergétique nécessaire.

Chaque lampadaire sera muni d'un système de programmation de l'intensité par plages horaires, ce qui permettra de réduire les coûts d'énergie de 50 à 80% suivant le type de luminaire remplacé. Une réflexion est en cours sur l'extinction partielle ou totale entre minuit et 5 heures du matin.

FERMETURE TRESORERIE DE NEUVES MAISONS

A compter de 2023, il n'y aura plus de trésorerie à Neuves Maisons. Vous pourrez réaliser vos démarches administratives à la Maison France Services située à la mairie de Neuves Maisons.

Les règlements pourront être effectués dans certains bureaux de tabac :

TABAC CAD 230, 11 rue Général Thiry, Neuves Maisons
LA GAULOISE BLONDE, 32 Rue Aristide Briand, Neuves Maisons
CAFE PRESSE PLACE DU COMMERCE, 2 Rue de Pierreville, Pulligny

GENDARMERIE – SERVICE DE PROXIMITE

Une permanence est assurée par 2 militaires de la brigade de Neuves Maisons dans un bureau mis à disposition à la mairie :

Chaque 1^{er} samedi du mois de 10h à 12h

COLLECTE DES DECHETS- RAPPEL

Bacs noirs : toutes les 2 semaines le lundi (lundi férié = rattrapage le mardi)
Sacs jaunes : chaque mercredi (pas de rattrapage les jours fériés)

Sortir les bacs et les sacs la veille au soir à partir de 19 heures
Les bacs ne doivent pas rester sur le domaine public

Des Nouvelles de Thélod

N° 07/2022

OPERATION BRIOCHE

Cette opération a rencontré un franc succès cette année, il n'y a pas eu de brioche pour tout le monde.

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

Afin de rendre hommage à nos soldats morts pour la France, Mme le Maire vous convie devant le monument aux morts :

Vendredi 11 novembre 2022 à 11 H

Cette cérémonie sera suivie du verre de l'amitié.

CAFE TRI

Vous avez envie d'en apprendre plus sur le tri des déchets ? Vous cherchez des astuces pour réduire vos ordures ménagères ?

Le service déchets ménagers propose aux habitants de la communauté de Communes Moselle et Madon, des animations intitulées « Cafés Tri »

Il s'agit d'un rendez-vous convivial, ouvert à tous, pour parler tri, compostage, réduction et prévention des déchets, et animé par les Ambassadeurs de la prévention et du tri des déchets

Mercredi 16 novembre 2022 de 18H à 19H30
Salle polyvalente de THELOD

Renseignements et inscription auprès du service déchets ménagers :

Tel : 03 54 95 62 41

Email : secretariat@covalom.fr

ANTI-GASPI

Dans le cadre de la semaine européenne de la réduction des déchets, deux ateliers de cuisine anti-gaspi (même atelier à chaque fois) se tiendront dans la salle polyvalente :

Mardi 22 novembre 2022
De 16h30 à 18h et de 18h30 à 20h

Inscription obligatoire : <https://forms.gle/32376CZRNEZF2L7> ou par téléphone 03 54 95 62 41

Nous vous rappelons que « Les nouvelles de Thelod » sont consultables sur le site internet et sur la page Facebook de la commune.

Mairie de Thélod - 88 Grande Rue- 54330 THELOD

☎ et répondeur : 03.83.52.71.72- email : commune.thelod@wanadoo.fr

ECLAIRAGE PUBLIC

Le conseil municipal a décidé de remplacer les équipements énergivores sur l'ensemble de l'éclairage public de la commune.

En 2008, les LEDS ne bénéficiaient pas du recul nécessaire garantissant leur longévité. A ce jour, l'intégralité de l'éclairage public doit être renouvelé au regard des dernières technologies et de la consommation énergétique nécessaire.

Chaque lampadaire sera muni d'un système de programmation de l'intensité par plages horaires, ce qui permettra de réduire les coûts d'énergie de 50 à 80% suivant le type de luminaire remplacé. Une réflexion est en cours sur l'extinction partielle ou totale entre minuit et 5 heures du matin.

FERMETURE TRESORERIE DE NEUVES MAISONS

A compter de 2023, il n'y aura plus de trésorerie à Neuves Maisons. Vous pourrez réaliser vos démarches administratives à la Maison France Services située à la mairie de Neuves Maisons.

Les règlements pourront être effectués dans certains bureaux de tabac :

TABAC CAD 230, 11 rue Général Thiry, Neuves Maisons
LA GAULOISE BLONDE, 32 Rue Aristide Briand, Neuves Maisons
CAFE PRESSE PLACE DU COMMERCE, 2 Rue de Pierreville, Pulligny

GENDARMERIE – SERVICE DE PROXIMITE

Une permanence est assurée par 2 militaires de la brigade de Neuves Maisons dans un bureau mis à disposition à la mairie :

Chaque 1^{er} samedi du mois de 10h à 12h

COLLECTE DES DECHETS- RAPPEL

Bacs noirs : toutes les 2 semaines le lundi (lundi férié = rattrapage le mardi)
Sacs jaunes : chaque mercredi (pas de rattrapage les jours fériés)

Sortir les bacs et les sacs la veille au soir à partir de 19 heures
Les bacs ne doivent pas rester sur le domaine public